

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL

12^{ème} SEANCE EXTRAORDINAIRE

37^{ème} période administrative 2016-2020

Année 2017-2018

Lundi 18 décembre 2017, à 18h30
à l'Hôtel de Ville

Présidence de M. Antoine de Montmollin (Soc), président.

Y compris le président, 35 membres sont présents : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Jean-Charles Authier (PLR), Amelie Blohm Gueissaz (PLR), Nadia Boss (PLR), Milena Boulian (Soc), Alexandre Brodard (PLR), Jérôme Bueche (PLR), François Chédel (PopVertSol), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Hélène Dederix Silberstein (PopVertSol), Nicolas de Pury (PopVertSol), Philippe Etienne (PLR), Michel Favez (PopVertSol), Cornelia Froidevaux-Wettstein (VL/PDC), Jonathan Gretillat (Soc), Timothée Hunkeler (Soc), Baptiste Hurni (Soc), Edouard Jeanloz (PopVertSol), Gabriele Jeanneret (Soc), Mirko Kipfer (PLR), Johanna Lott Fischer (PopVertSol), Philippe Loup (Soc), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Jacqueline Oggier Dudan (PopVertSol), Charlotte Opal (PopVertSol), Vincent Pahud (VL/PDC), Morgan Paratte (Soc), Raymonde Richter (PLR), Catherine Schwab (Soc), Christophe Schwarb (PLR), Stéphane Studer (PopVertSol), Joël Zimmerli (PLR), Benoît Zumsteg (PLR), Mme Martha Zurita (PopVertSol).

Excusés: Mmes et MM. Sylvie Hofer-Carbonnier (VL/PDC), Isabelle Bellaton (PLR), Patrice de Montmollin (Soc), Dimitri Paratte (PopVertSol), Christine Perrin (Soc), Mauro Moruzzi (VL/PDC).

Le Conseil communal était représenté par M. Fabio Bongiovanni (PLR), président, M. Olivier Arni (Soc), vice-président, Mme Christine Gaillard (PopVertSol), M Thomas Facchinetti (Soc) et Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR), membres.

PROCÈS-VERBAL

Les procès-verbaux des 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} séances, des lundis 23 octobre, 6 novembre et 11 décembre 2017, seront adoptés ultérieurement.

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, le président, **M. Antoine de Montmollin**, mentionne:

1. Dépôt sur les pupitres d'une brochure « Nature découverte – Les Néophytes envahissantes ».
2. Dépôt sur les pupitres de la brochure « Le Prix COMUL ».
3. Dépôt sur les pupitres de la brochure et d'un sifflet « Le harcèlement de rue ; parlons-en ! ».

Communiqués de presse

- De la Direction de la sécurité concernant la présentation du nouveau Service communal de la sécurité.

ORDRE DU JOUR

A. Rapports

17-016

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit complémentaire au rapport 14-001 relatif à la modernisation des infrastructures du cimetière de Beauregard.

17-015

Rapport du Conseil communal concernant les aménagements extérieurs du site du cimetière de Beauregard.

17-017

Rapport d'information du Conseil communal concernant l'avenir du patrimoine domanial agricole et forestier de la Ville de Neuchâtel.

B. Autres objets

17-608 (Réponse écrite du Conseil communal du 18 octobre 2017)

Interpellation du groupe socialiste par M. Gabriele Jeanneret et consorts, intitulée « Une ville digne de la petite reine ! ».

17-612 (Réponse écrite du Conseil communal du 22 novembre 2017)

Interpellation de Mme Johanna Lott Fischer et consorts, intitulée « Elève en situation de handicap et scolarisé près de chez soi : un droit fondamental non respecté à Neuchâtel ».

17-501

Postulat du groupe PopVertSol par M. Edouard Jeanloz et consorts, intitulé « Pour une étude de la lutte contre les plantes exotiques invasives ».

17-502

Postulat du groupe Vert'libéraux/PDC par M. Mauro Moruzzi et consorts, intitulé « L'allocation communale annuelle peut servir de pilote pour un système favorisant l'économie locale ».

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

17-616

Interpellation du groupe PLR par Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, intitulée « Contact du Conseil communal avec les entreprises sur le sol de la commune ? ».

Neuchâtel, les 29 novembre et 13 décembre 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Fabio Bongiovanni

Rémy Voirol

17-016

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit complémentaire au rapport 14-001 relative à la modernisation des infrastructures du cimetière de Beauregard

M. Jules Aubert, rapporteur du groupe PLR, déclare :

- Notre groupe a pris connaissance du présent rapport et remercie le Conseil communal pour ce projet. Notre groupe est persuadé qu'il est prépondérant, aujourd'hui, de se munir d'infrastructures adéquates, qui permettent au personnel du cimetière de travailler dans les meilleures conditions possibles. Notre groupe relève aussi que ce rapport est plus complet que le rapport 14-001, présenté en 2014. Il prend en compte des aspects énergétiques afin d'optimiser la consommation. Les aménagements devant la chapelle rendront ce lieu beaucoup plus accueillant. De plus, la volonté de rendre cet endroit plus accessible pour des personnes âgées ainsi que pour les familles nous semble tout à fait pertinente. Finalement, il nous paraît cohérent de répondre aux besoins infrastructurels du cimetière en un seul projet plutôt que de saucissonner les dépenses. Ne pas voter ce crédit complémentaire serait équivalent à voter un crédit pour un camion pompier sans lance à incendie. Les infrastructures manquantes sont indispensables au fonctionnement du cimetière. C'est pourquoi le groupe PLR acceptera le projet 17-016 à l'unanimité.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy, porte-parole du groupe socialiste déclare :

- Avec ce rapport très complet et détaillé qui concerne les modifications importantes qui sont amenées au site de Beauregard, qui est un site d'une étendue considérable, nous avons enfin un rapport détaillé, complet qui vient compléter le premier crédit de presque 6 millions déjà accordé en 2014. Les points 1 et 2 du rapport rappellent l'historique des faits et présentent le centre funéraire tel qu'imaginé. L'ensemble nous paraît cohérent, pratique. Il respecte parfaitement les différents espaces et leurs usagers. On pense notamment, par exemple aux chambres funéraires qui, jusqu'à présent, donnent sur le trottoir, en face d'un arrêt de bus. Cela nous paraît peu propice au recueillement nécessaire dans ce genre de situation.

Le point principal de ce projet consiste à regrouper sur un seul site, au nord de la route, le crématoire, les chambres mortuaires et les locaux administratifs. Dans sa grande majorité, notre groupe va accepter cette demande de crédit. Les besoins sont incontestables et ils ont pu être constatés par ceux qui ont pu faire une visite de ces installations. Une seule remarque peut-être, pour terminer. En 2014, nous aurions souhaité avoir, avec un rapport d'un montant considérable, les détails qui nous sont livrés aujourd'hui, en particulier ceux qui concernent les améliorations techniques qui concernent la vétusté des installations. On peut souhaiter qu'avec un projet de cette envergure, ces considérations soient envisagées dès le départ. Visiblement, à l'avenir, ce genre de situation ne pourra plus se produire puisque les commissions adéquates seront consultées à un stade déjà très précoce, dès la conception des projets et nous nous en réjouissons.

Mme Charlotte Opal, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare.

- Le groupe prend acte du rapport concernant la modernisation des infrastructures du cimetière et votera l'arrêté concernant leur crédit. Nous remercions les représentants de la Ville pour l'informative et agréable visite du site. Le groupe constate aussi, avec un certain mécontentement, que le premier rapport présenté en 2014 contenait des lacunes graves et aussi déplorons le saucissonnage du traitement de ce site important. Nous apprécions toutefois les efforts faits par la Ville pour réduire le bilan énergétique d'une activité très gourmande en énergie, tout en souhaitant que la Ville confirme que le nouveau bâtiment respectera les normes Minergie P. Nous encourageons la Ville d'investiguer la possibilité d'offrir

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

une option plus écologique pour traiter les corps, par exemple la crémation chimique qui demande non pas une température de 850 à 1'000 degrés, mais plutôt chauffés de 90 à 180 degrés seulement.

M. Vincent Pahud, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, déclare :

- Le groupe a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit complémentaire au rapport 14-001. Autant le dire d'entrée, notre groupe est un brin surpris que le Conseil communal vienne demander un sursis complémentaire alors que les travaux n'ont pas encore débuté. Bien que nous comprenions la pertinence des demandes faites dans ce rapport complémentaire, nous aimerions connaître les raisons qui ont mené le Conseil communal à sous-évaluer pareillement le premier rapport. Autant dire que, pour nous, la méthode utilisée, si méthode il y a, n'est pas acceptable, d'autant plus dans un domaine tel que celui de la mort qui, semble-t-il, n'évolue pas si rapidement que cela. L'approche énergétique du projet est bienvenue et nous la saluons.

Dans le rapport, il est fait mention du fonds d'agglomération et de valorisation urbaine. Fonds qui nous fait économiser une somme conséquente : plus de 1 million de francs pour ce rapport. En relisant l'arrêté du rapport 14-001, ce dernier fonds n'a pas été utilisé. Pour quelle raison ? Dans le rapport 14-001, il y avait un calendrier qui, bien sûr, n'est déjà plus respecté. Qu'en est-il d'un nouveau calendrier ? Le groupe attend les réponses pour prendre position.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, Directrice de la sécurité, déclare :

- Le rapport 14-001 est le résultat d'une réflexion sur l'accueil et les locaux nécessaires aux activités du cimetière. La présente demande de crédit, porte, elle, sur des améliorations énergétiques et techniques qui évoluent rapidement. En 2014, les précédentes autorités s'étaient attelées à prévoir une infrastructure comprenant un nouveau four et un système de filtration, afin de respecter l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air, du 16 décembre 1985. A cette époque, le débat, ici dans cet hémicycle, portait essentiellement sur le maintien ou non d'un crématoire à Neuchâtel. Pour rappel, votre Autorité avait adopté le rapport proposé par 28 voix contre 4 et 4 abstentions. Après ce vote de 2014 et suite aux réserves, notamment de la Commission d'urbanisme et aux nombreuses procédures de recours, le Conseil communal a décidé de reprendre ce projet et de l'inscrire dans un tout nouveau paysage. Je vous rappelle que, depuis lors

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

et vous l'avez rappelé, la Commission d'urbanisme est consultée en amont des décisions, selon les modifications de l'article 10 du règlement d'aménagement communal, ce qui nous évitera, à l'avenir, de devoir revenir avec ce genre de rapport et de crédit complémentaire.

Ce nouveau projet apporte donc des solutions cohérentes pour l'ensemble du site et tient compte vraiment des besoins actuels concernant l'outil de travail des collaborateurs et des utilisateurs. Il améliore, comme vous l'avez relevé, les aspects énergétiques également. Ces optimisations apporteront donc un outil de travail mieux adapté à nos collaborateurs et aux utilisateurs du site et s'inscrit surtout dans la politique des énergies renouvelables voulue par votre Autorité. Elles permettront aussi une diminution, comme vous l'avez vu, des charges annuelles. Une réelle plus-value est donc apportée à ce projet aujourd'hui. Je finirai en citant un empereur romain qui disait qu'il n'y a pas de cimetière assez grand pour engloutir le passé. Allons donc aujourd'hui de l'avant avec ce nouveau projet en espérant que vous fassiez confiance à votre Autorité.

Pour les questions à proprement parler, le nouvel agenda sera-t-il respecté ? Vous avez l'agenda dans le rapport 17-015, en page 13. Il est vrai que, comme vous avez deux rapports concernant le cimetière, des fois il faut un peu jongler et nous nous en excusons. Evidemment que cet agenda sera respecté, pour autant que votre Autorité accepte les deux rapports ce soir et qu'il n'y ait évidemment, à futur, pas d'opposition au permis de construire. Nous sommes très positifs à ce niveau car l'association de quartier que nous avons évidemment vue a, elle, très bien accueilli le projet. Concernant la question du fonds d'agglomération et de valorisation urbaine, pour les deux rapports, on peut avoir cette même question. Ce fonds d'agglomération a été créé en 2011 et était destiné justement à des financements de projets d'agglomération et de valorisation urbaine. Il a reçu une première attribution de 7 millions de francs en 2011, une deuxième attribution en 2013 de 12 millions de francs. Ces attributions à ce fonds ont un caractère extraordinaire qui est lié au résultat des finances de la commune, lors du bouclage de ses comptes. Le rapport 14-001, rédigé durant l'année 2013 en fait, qu'il correspondait à une année, au niveau des comptes et de son budget, bénéficiaire. Donc, le Conseil communal de l'époque n'a pas prévu d'aller prélever, dans ce fonds d'agglomération et de valorisation. Voilà la réponse à cette question. Le groupe PopVertSol parlait aussi du respect des normes Minergie. Je peux vous dire que le bâtiment administratif, lui, a les exigences Minergie P, alors que les chambres mortuaires doivent garantir une température basse, ce qui va nous obliger à refroidir l'air ambiant à certaines périodes

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

de l'année. Ce principe même de refroidissement va malheureusement à l'encontre des critères Minergie P mais c'est une nécessité pour l'affectation de ce lieu. Cependant, évidemment que nous y veillons et que l'objectif d'optimisation du bilan énergétique est compris dans ce rajout du crédit complémentaire en vue d'arriver avec une machine d'absorption du chaud pour redistribuer le froid. Mais cette manière de faire ne correspond malheureusement pas aux critères très restrictifs de Minergie P, contrairement au bâtiment administratif qui les respecteront.

Le président, **M. Antoine de Montmollin**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet donc l'arrêté au vote. Le Conseil général **accepte l'arrêté par 32 voix sans opposition et 1 abstention**.

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 32 voix, contre 0 et 1 abstention.

Arrêté relatif à un crédit complémentaire au rapport 14-001 traitant de la modernisation des infrastructures du Cimetière de Beauregard (Du 18 décembre 2017)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier. - Un crédit de 753'000 francs est accordé au Conseil communal pour compléter le crédit obtenu en 2014.

Le Conseil communal est autorisé à prélever dans le fonds d'agglomération et de valorisation urbaine un montant de 527'100 francs.

Art. 2. - L'amortissement de cet investissement, au taux de 4,9% l'an, sera pris en charge par le compte de résultats de la Section de la Sécurité (Cimetière 128.00).

Art. 3. - L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction de l'espace Mittelland.

Art. 4. - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 18 décembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Antoine de Montmollin

La secrétaire suppléante,

Johanna Lott Fischer

17-015

Rapport du Conseil communal concernant les aménagements extérieurs du site du cimetière de Beauregard.

M. Jules Aubert, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR a pris connaissance de ce rapport et remercie ses rédacteurs et le Conseil communal pour ce projet. Notre groupe est convaincu que ce projet va dans le bon sens, qu'il prend beaucoup mieux en compte tous les aspects du site, en comparaison du dernier rapport. Nous trouvons très intéressant de faire de ce lieu magnifique un endroit de rencontre. Ce parc, un des plus beaux de notre ville, a un potentiel immense et il nous semble raisonnable de faire des aménagements appropriés à l'importance de ce site. Si l'avant-projet présenté peut paraître à certains égards un peu léger, nous sommes convaincus que ce serait une erreur que de voter des crédits d'étude systématiquement pour ce genre de projet. Il est temps d'avancer et de donner à ce cimetière les aménagements et infrastructures qu'il mérite. Nous sommes très satisfaits par le juste milieu trouvé entre les aménagements prévus pour améliorer le confort des usagers du site et la conservation du caractère solennel que revêt un tel endroit. Le projet « d'une rive à l'autre » permettra vraiment à tous les citoyens de s'approprier ce lieu dans le respect des autres et de ce qu'il représente. On relèvera aussi que les personnes à mobilité réduite pourront, au même titre que les autres, bénéficier de ce cadre extraordinaire, ce qui nous réjouit aussi. L'idée d'avoir séparé le cimetière en différents secteurs permettra à chaque personne de trouver l'environnement idéal pour se recueillir. Notre groupe tient cependant à

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

rendre attentif le Conseil communal à la problématique de mobilité que peut poser ce projet. En effet, si la route qui passe devant le cimetière, actuellement en zone 50 Km/h devait passer en zone 20, cela pourrait causer nombre de difficultés. Nous sommes très sceptiques à l'idée de voir cette route changer d'affectation et compliquer considérablement l'accès au centre-ville. C'est pourquoi il nous paraît important de réfléchir à un plan de mobilité intelligent afin d'éviter de trop nombreux bouchons à cet endroit. Pour conclure, l'idée de lier le haut et le bas du site sans sectionner les dépenses, le tout en facilitant le travail des employés du cimetière, nous paraît être la meilleure manière d'agir. Comme mentionné plus haut, la parfaite pondération en solennité du lieu et espace de rencontre nous ravit aussi. C'est pourquoi le groupe PLR acceptera également le rapport 17-015.

M. Gabriele Jeanneret, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste a lu avec attention le rapport sur les aménagements extérieurs du cimetière. Il a soulevé un certain nombre d'interrogations et remarques auxquelles le Conseil communal a répondu. Nous le remercions pour le travail. Toutefois, avant de se prononcer formellement sur le présent rapport, le groupe souhaite entendre le Conseil communal en plénum par rapport à ses interrogations et remarques. Aussi, nous vous proposons de vous détailler l'ensemble de ces remarques et interrogations.

De manière générale tout d'abord, la réflexion globale présentée dans ce rapport est tout à fait pertinente. Le périmètre de réflexion est plus large que l'initial qui englobait uniquement les nouveaux bâtiments. Le paysage exceptionnel pour ce site est pris en considération. Le diagnostic présenté lors de la séance de la Commission nature et paysage aurait dû être présent dans le rapport car il est de très bonne facture et prouve l'attention particulière portée sur ce site.

De manière plus détaillée maintenant et c'était là où le bât blesse. Nos principales interrogations concernent le choix des matériaux et les options pour certains aménagements. De manière liée, cela soulève aussi des questions relatives aux coûts. Si nous prenons les différents secteurs définis sur le plan en page 3, concernant le parvis de la chapelle, un schéma illustre les déplacements piétons au sein du site entre la salle de cérémonie et la mise en terre, par exemple, ainsi que les futures assises. L'absence de détails suscite passablement d'interrogations. La LHand a-t-elle bien été prise en compte ? Pourrait-on profiter du projet pour

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

améliorer la descente entre la salle de cérémonie et la route ? Y a-t-il un projet d'ascenseur public dans le nouveau bâtiment et quel est le revêtement du parvis prévu devant la chapelle ?

Concernant la traversée de la rue Edouard-Dubois, l'idée de faire un plateau sans seuil pour faciliter les traversées piétonnes est à saluer. Il répond d'ailleurs en écho au nom du projet « d'une rive à l'autre ». Mais, est-ce que nous profitons de refaire l'ensemble du revêtement et dans quel type de revêtement il sera fait ? Par ailleurs, il y a une certaine contradiction entre faire une traversée sans seuil et rehausser les arrêts de transports publics avec justement des quais surélevés. La question de la révision de la vitesse a aussi suscité des interrogations. A mon avis, pour faire ce type de revêtement et de nouvel aménagement, il faut justement la réduire et l'abaisser à 30 ou 20 Km/h. Nous constatons que le choix n'a pas encore été définitivement arrêté et si, justement, c'est une route fortement fréquentée, la baisse de la vitesse est plus que nécessaire.

Au sujet de l'esplanade avec la proposition de démolition du bâtiment administratif, cette démolition laissera un espace très intéressant et créera une belle percée visuelle. C'est donc avec un grand oui que nous accueillons cette proposition de nouvel aménagement. Mais, concrètement, comment sera aménagée cette grande esplanade ? L'image en perspective ne donne que très peu de détails. Quelle entrée veut-on ? Réaliser quelque chose de plus public qu'actuellement ou, à l'inverse quelque chose de plus intime ? Dans ce cas aussi, quel est le choix du revêtement ? Le secteur du stationnement a très peu de détails et nous nous demandons si on pourrait en profiter pour faire un aménagement paysager pour faciliter l'infiltration des eaux. Comme nous l'avons évoqué, la note transmise par le Conseil communal a apporté des réponses à ces interrogations, notamment au niveau des coûts. Si nous regardons le détail des chiffres transmis, nous pouvons déduire que les revêtements de surfaces seront relativement simples, pour ne pas dire minimalistes. Que les murs de soutènement seront en béton armé et qu'aucun ne sera en pierres sèches et c'est bien cela qui est regrettable dans ce projet. Il est regrettable qu'il n'y ait pas eu de communication plus en amont sur ces choix. Lorsque l'on aménage des espaces publics, on aménage du vide. Le type de surface a donc une grande importance. Or, selon les informations transmises, la majorité des surfaces sera en enrobé bitumineux, le moins cher possible. Très bien, on utilise les deniers publics avec parcimonie. Mais on peut au moins se poser la question, pour un parvis ou une esplanade d'un cimetière d'une ville comme Neuchâtel, quel

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

revêtement on choisit ? Le choix d'un revêtement ne répond pas seulement à des critères économiques. Les critères sont aussi écologiques et esthétiques, voire sécuritaires. L'enrobé bitumineux ne permet pas l'infiltration des eaux et n'est peut-être pas le revêtement le plus adéquat et remarquable pour des espaces publics. De plus, pour le cas du revêtement de la rue Edouard Dubois, aménager une route différemment qu'en enrobé bitumineux génère, chez les automobilistes, une attitude plus prudente et donc une favorisation des traversées piétonnes. Sans forcément définir un revêtement à ce stade, ni alourdir d'études complémentaires, le budget aurait du moins pu prévoir une marge pour plusieurs types d'aménagements et de revêtements, ce qui ne semble pas être le cas ici.

Le même raisonnement s'applique également au choix des types de murs de soutènement ou des murs permettant les assises. Ceux-ci sont uniquement en béton armé. Des murs en pierre sèche, comme le parti socialiste l'avait déjà relevé lors d'une intervention pour le réaménagement des quartiers A et B du cimetière, ce printemps, aurait été judicieux pour favoriser la biodiversité. En synthèse, pour le groupe socialiste, ce projet paysager aurait dû être plus détaillé. Il aurait dû laisser plus de choix avec un budget moins serré. Nous espérons aussi qu'il n'y aura justement pas de crédit complémentaire comme pour le précédent rapport. Mais le groupe est aussi conscient du calendrier du projet et des conditions budgétaires dans lesquelles nous évoluons. La position du groupe est encore réservée et dépendra des réponses du Conseil communal mais, pour donner quelques indices, l'avis global du groupe tend davantage vers une solution pragmatique et tournée vers l'avenir. Il se réjouit aussi de connaître le nom de l'empereur précédemment cité. Quoi qu'il en soit, le groupe socialiste exhorte le Conseil communal de faire tout son possible pour favoriser la biodiversité et la diversité des sols tant que faire se peut.

Mme Charlotte Opal, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Le groupe PopVertSol prend acte du rapport et soutiendra aussi l'arrêté pour le crédit. Nous apprécions les efforts de la Ville de faire du cimetière un lieu vivant et nous pensons toutefois que dans le secteur du parvis, un effort pourrait être fait pour couvrir le béton avec de la pierre en faux mur afin de mieux intégrer ces murets dans le contexte de la fontaine. Nous souhaitons encourager la Ville à envisager une façade végétalisée pour le bâtiment d'accueil. Pour réaliser la vision d'un site uniifié, il faut absolument réduire la vitesse et créer une zone 20 sur la rue Edouard-

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

Dubois. Vu la situation géographique de la rue qui sert effectivement de route de contournement à l'axe Vauseyon-Peseux régulièrement surchargé de trafic, il est malheureusement peu probable que le trafic le long de cette route puisse un jour être réduit mais il sera tout de même judicieux d'effectuer une réflexion plus approfondie sur le trafic en particulier des camions le long de cet axe.

M. Vincent Pahud, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, déclare :

- Qu'il est difficile de traiter de la mort ! Nous avons toutefois une chance énorme en tant qu'élues et élus, nous pouvons décider, non de notre dernier domicile mais de notre jardin et de la façon dont nous aimerions que nos amis nous rendent visite. Nous nous réjouissons de constater que le cimetière de Beauregard est richement doté en espèces végétales et nous souhaitons qu'il en reste ainsi. Concernant la mobilité, bien que nous nous réjouissons de l'éventualité de faire de l'avenue Edouard-Dubois une zone de rencontre pour des raisons évidentes de sécurité, il n'est nullement fait mention de la mobilité à l'intérieur du cimetière. Merci de ne pas oublier qu'une part importante des visiteurs ne sont plus forcément tout jeunes et que des mains-courantes sont toujours les bienvenues, notamment dans le jardin des souvenirs. Le groupe acceptera le rapport que nous trouvons bien monté et que nous espérons complet. Toutefois, quelques questions nous sont venues à l'esprit. Dans le chapitre aménagement paysager, il est dit que notre Conseil souhaite une ouverture pour un public plus large. Que cela signifie-t-il ? Comment doit-on comprendre cette phrase ? Doit-on s'attendre à des « Halloween party » ces prochaines années ? La partie jardin et espace prenant plus d'importance qu'aujourd'hui, qu'en est-il des emplois ? Le nombre d'EPT sera-t-il identique à aujourd'hui ou est-il appelé à changer et si oui dans quelle mesure ?

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, Directrice de la sécurité, déclare :

- Merci de cet accueil positif, d'après les groupes qui ont pris position. Nous le voyons ce soir, le thème de la mort sépare et réunit. Mais, plus encore, la mort provoque. Elle nous révèle le caractère éphémère de notre vie, de nos désirs et de nos ambitions. Elle nous provoque à donner un sens à notre vie, je prends donc vos remarques très à cœur sur ce sujet. Mais qu'est-ce qu'un cimetière au juste, ou plutôt que représente un cimetière à nos yeux aujourd'hui ? Le cimetière est avant tout un lieu de repos pour le défunt, un lieu de mémoire pour les vivants, un lieu de sociabilité des vivants et des morts, un lieu de recueillement et de paix.

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

Un cimetière symbolise un jardin des défunts mais aussi et surtout un lieu de vie. Les cimetières s'ouvrent donc de plus en plus au public, sous la forme de parcs tels que proposé ici. Les cimetières sont des lieux de recueillement certes, mais pas nécessairement pour penser aux morts. Ils peuvent être vus comme des témoins du passé, des livres d'histoire et de sagesse, des lieux de méditation, d'intérêt scientifique parfois, voire même touristique au sens des balades et du grand paysage.

Le site de Beauregard porte bien son nom et est bien plus qu'un cimetière pour bon nombre des gens. Deuxième lieu le plus prisé des personnes âgées de notre ville, il appelle les gens à la contemplation et au recueillement, bien au-delà des cérémonies, grâce à son emplacement, à ses arbres centenaires et à sa vue spectaculaire. Le cimetière de Beauregard est donc un lieu de cérémonie. C'est un havre de paix que votre Autorité se devait de valoriser. Au travers du rapport proposé ce soir, le Conseil communal vous invite donc à inscrire les futures installations du crématoire, voté en 2014, dans un ensemble harmonieux et permettant de relier les parties nord et sud du site de Beauregard en y apportant une dimension nouvelle et une meilleure accessibilité. La demande de crédit complémentaire que vous venez d'accepter permettra, quant à elle, vous l'avez compris, d'optimiser techniquement et énergétiquement les nouveaux bâtiments et de répondre aux dépenses saucissonnées en toute transparence et en une fois.

Le Conseil communal, dans sa vision de notre ville qu'il développe d'ailleurs dans son programme de législature a une réelle volonté de dynamiser les quartiers, hauts lieux d'échanges socioculturels et d'intégration. Il a l'ambition d'y développer des zones de vie et de partage. Le développement du cimetière, tel qu'il vous est présenté ce soir en fait partie. Ce parc de plus de 6 hectares est un des plus beaux lieux de notre ville et mérite qu'on le valorise. L'idée est vraiment de prendre en compte les attentes des visiteurs et des utilisateurs du site en y apportant des réponses en termes d'accessibilité, de mobilité, de confort et d'utilité. C'est pour cette raison que toutes les zones proposées sont des réponses à des besoins avérés et permettront à chacun de trouver l'endroit le plus à même, pour le recueillement ou la contemplation. Nous vous les avons présentés lors de la visite des lieux avec l'architecte, ce qui a permis aux gens présents de mieux se rendre compte du projet que l'on vous propose de voter ce soir.

Secteur 1, l'aménagement du parvis du nouveau centre funéraire et la chapelle permettra d'avoir un secteur d'accueil ombragé où les gens

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

trouveront des places assises et un aménagement des différentes zones de recueillement pour permettre une certaine intimité. Les terrasses ombragées, aménagées pour les personnes âgées notamment, apporteront cette ouverture sur le lac depuis le nord.

Au niveau du secteur 2, qui concerne la traversée de l'avenue Edouard-Dubois et la création de deux nouveaux arrêts de bus, cela va répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite en prenant notamment en compte les normes LHand et en permettant une accessibilité au site, sans voiture. La zone de rencontre entre le sud et le nord sur cette avenue doit encore être étudiée avec un monitoring trafic qui doit être clairement défini et qui déterminera si une zone 20 ou une zone 30 sera adéquate à cet endroit. Rien n'est décidé actuellement, nous attendons notamment aussi les discussions et les retours de discussions que nous avons avec les communes avoisinantes et les différentes entreprises qui sont proches de ce site.

Au secteur 3, comment s'occuper du nord du site sans prendre en compte la déconstruction de l'ancien bâtiment au sud, véritable verrou plantée au milieu de ce lieu majestueux et comment déconstruire ce bâtiment bourré d'amiante sans penser à y mettre en scène ce grand paysage avec l'aménagement d'un belvédère et de sa zone d'eau qui dialoguera avec le ciel.

Le secteur 4 apporte un meilleur accès aux piétons. Il développera une zone de stationnement pour voitures qui manque actuellement en cas de forte affluence.

Le secteur 5, pour finir, ancre l'entrée officielle par le parking est et permet de mieux intégrer l'accès au jardin du souvenir, toujours plus visité et utilisé. Ce sont d'ailleurs les apprentis des Parcs et promenades qui s'occuperont du projet d'aménagement en zigzag, comme vous avez pu le voir pour cette zone et pour permettre aussi un accès privilégié de l'est, plus facile pour les personnes à mobilité réduite. Vous voyez donc que chaque secteur de ce projet d'une rive à l'autre a été étudié, certes sous forme d'avant-projet, vous avez raison.

Pour ce qu'il en est des types d'arbres, des plantes ou des matériaux, comme c'est le cas pour tous les rapports, cela doit encore être développé et évidemment discuté avec les commissions adéquates, comme la Commission nature et paysage, vous avez raison. Vous aurez donc votre mot à dire, dans les différentes commissions qui vont évidemment

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

travailler d'arrache-pied pour permettre à ce cimetière et à ses aménagements extérieurs de prendre forme rapidement.

Le cimetière est un lieu qui appartient à tous et pour lequel chacun a une représentation propre. J'espère que les compléments faits ce soir pourront vous rassurer et que vous arriverez surtout à mieux vous projeter. Nous aimerais vraiment pouvoir aller de l'avant avec ce site majestueux qui attend de nouveaux aménagements depuis bien trop d'années maintenant. Repousser ce projet ne paraît donc pas raisonnable au Conseil communal car le permis de construire doit prendre en compte la globalité du site, les deux rapports, et le refuser ce soir c'est repousser purement et simplement les deux rapports, dont le premier que vous avez déjà accepté. Pour revenir précisément aux questions des différents groupes, au niveau des différentes questions qui vont prendre du temps en terme de réponses par le groupe socialiste, au niveau de la chapelle et du parvis pour le nouveau bâtiment, la question des accès à ce nouveau bâtiment a été étudiée avec les architectes et les architectes paysagistes. En page 9 du rapport, il est indiqué que l'accès piéton aux chambres funéraires et à l'administration se feront par des pentes douces et adaptées aux personnes à mobilité réduite. Plusieurs chemins seront possibles de l'avenue Edouard-Dubois, à l'est, au travers du jardin du souvenir et à l'ouest par la route actuelle qui mène à la chapelle. Depuis les parkings, vous l'avez lu, que ce soit du nord et de l'est, des chemins seront aussi aménagés. De plus, une attention particulière a été portée aux différents aménagements urbains, en termes de bancs, de mains-courantes en nous appuyant notamment sur les 126 questionnaires récoltés suite à un sondage sur les besoins des personnes âgées fragilisées réalisé par la déléguee aux personnes âgées dans le secteur. Cette dernière sera évidemment consultée tout au long du développement du projet. Les aménagements urbains seront conformes à la LHand et aussi aux normes traitant de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Un ascenseur public n'est par contre pas prévu dans le futur bâtiment. Toutefois le personnel du cimetière assurera l'accompagnement du public fragilisé en cas de difficulté de mobilité majeure ou de demande d'accompagnement, par exemple d'un défunt jusqu'au four. Cette manière de faire fonctionne déjà actuellement extrêmement bien, avec succès et nous recevons souvent des félicitations de la part de ces gens à mobilité réduite qui remercient les possibilités que nous avons, avec les collaborateurs du cimetière pour résoudre ces problématiques.

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

Concernant le jardin du recueillement, qui est tout à l'ouest, il se trouve dans le périmètre des travaux mais ne va pas être touché par ceux-ci. Cet emplacement est utilisé par des personnes qui viennent se recueillir en toute tranquillité. Parfois il peut aussi être utilisé pour de petites cérémonies, non religieuses, dans l'intimité de la famille, ou des cérémonies sans besoin de la chapelle. La dernière cérémonie en date s'était tenue pour le décès d'une personne de confession musulmane réunissant plus de 200 personnes. Le lieu a été choisi par la famille pour un moment de prière, avant l'inhumation au quartier G. Cet emplacement, rénové il y a quelques années, est déjà un lieu préservé avec un magnifique environnement paysager qui ne nécessite pas de travaux particuliers en l'état. Pour le secteur 1, 10 arbres devront être abattus, 50 % de conifères et 50 % de caducs. Ces abattages seront évidemment compensés par des replantations dans le cas des nouveaux aménagements, notamment sur le parvis et sur la zone de parage occasionnel. Ces plantations s'inscriront dans l'esprit arboretum qui caractérise déjà actuellement les ambiances végétales du cimetière.

Le secteur 2 concerne l'espace de transition nord-sud avec l'avenue Edouard-Dubois. Ces espaces de transition avec les parties nord et sud du cimetière vont bénéficier du traitement de sols perméables et contrastés. Les arrêts de bus, eux, répondront aux exigences de la LHand et seront positionnés en fonction d'une analyse précise du service des infrastructures de la mobilité et de transN. Ce que vous avez est donc encore un avant-projet qui doit encore être défini avec les différents utilisateurs. Le projet prévoit, il est vrai, une réduction de vitesse de la circulation afin d'assurer une meilleure sécurité des usagers en lien entre les deux espaces nord-sud. Comme je vous l'ai déjà dit, les contacts sont pris avec les entreprises de la zone et les communes, notamment de Corcelles-Cormondrèche et Peseux avec qui nous travaillons déjà maintenant, notamment avec la problématique de la traversée de la H10. Le type de zone, 20 ou 30, sur une longueur d'environ 200 mètres est donc actuellement en analyse avec tous nos partenaires, l'objectif étant de prendre des mesures pour limiter le trafic il est vrai, de réfléchir à un meilleur partage de l'espace public entre les différents utilisateurs pour ne pas déplacer et concentrer le problème évidemment sur d'autres quartiers.

La zone 3 concerne l'esplanade et le bâtiment administratif actuel. Comme vous l'avez compris, l'esplanade se veut un endroit ouvert, paisible et moins intime que la partie nord du site. Le bâtiment administratif actuel sera détruit et désamianté, laissant place à un belvédère

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

réaménagé avec une pièce d'eau centrale où se reflète le ciel en souvenir des défunts. La vue sur le lac, le Plateau et les Alpes, ainsi dégagée, sera propice selon nous à un nouveau lieu de vie, de partage et d'ouverture.

Au niveau de la zone 4, zone de stationnement occasionnel, elle sera utilisée comme zone d'installation de chantier tout d'abord, pendant les travaux. Elle sera ensuite remise en état afin de servir comme extension du parking lors des cérémonies à forte affluence, comme c'est déjà le cas actuellement. La surface de ce parking sera réalisée en matériaux absorbants et complétée par la plantation de plantes indigènes et d'arbres respectant l'arboretum du lieu. Il n'y aura pas de plantes invasives, nous vous le promettons.

Le secteur 5 concerne le jardin du souvenir, donc à l'est sous la tombe du même nom. Pour ce secteur une cohérence des matériaux sera recherchée avec les chemins existants et les murs végétalisés des deux nouveaux bâtiments. Un réseau de cheminement zigzag et en pente douce, indispensable pour les personnes âgées et celles à mobilité réduite sera créé afin d'accéder aisément dans la partie nord du cimetière de l'avenue Edouard-Dubois notamment. Ainsi, du parking à l'est du cimetière, on pourra accéder à cette tombe du souvenir qui est toujours plus visitée, toujours plus utilisée et à son jardin notamment avec une zone très fréquente propice aussi à la balade et où les gens s'y sentent très bien. Au niveau des frais d'entretien, les compléments d'aménagement prévus n'entraîneront pas de coûts supplémentaires de fonctionnement pour le Service des parcs et promenades en charge de l'entretien et du fleurissement du cimetière de Beauregard. Un balayage, peut-être un petit peu plus conséquent pourrait être nécessaire en fonction des nouveaux cheminements pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite notamment dans le secteur du jardin du souvenir, notamment en automne. Pour assurer les divers travaux saisonniers de ce parc de six hectares, je vous le rappelle, une équipe actuellement composée de 3 à 6 personnes selon les saisons, ce sont des horticulteurs-paysagistes, des aides-jardiniers, des employés AI ou nos apprentis est mobilisée. Elle devrait suffire, même si nous invoquons évidemment plus de zones dans ce secteur.

Evidemment que le Conseil communal n'envisage pas d'organiser des discos et des soirées thématiques dans ce lieu, vous l'aurez bien compris, même si l'humoriste Yann Moi a dit l'autre jour que les cimetières sont les boîtes de nuit du néant. Le Conseil communal n'entend pas en faire des boîtes de nuit du néant mais, comme vous l'avez compris, en faire une

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

ouverture sous forme d'un parc public familial et de recueillement, évidemment que nous y veillerons.

M. Jonathan Gretillat souligne :

- Nous remercions le Conseil communal de ses compléments par rapport au rapport de base. Comme cela a été annoncé par notre rapporteur, au vu de ces différents éléments de réponse, nous sollicitons une brève suspension de séance pour pouvoir prendre position en vue des nouveaux éléments.

Le président, **M. Antoine de Montmollin**, suspend donc la séance.

A la reprise des débats, le président passe la parole à **M. Gabriele Jeanneret**, qui déclare :

- Après consultation, le groupe socialiste acceptera le présent rapport à une grande majorité. Il se permet de réitérer ses remarques au Conseil communal pour les prochains projets ou avant-projets concernant des aménagements, d'aller davantage dans les détails, surtout en regard d'autres avant-projets comme les Jeunes-Rives ou du Vieux-Châtel que nous avons pu approuver récemment.

Le président, **M. Antoine de Montmollin**, constate que la parole n'est plus demandée. Il propose à l'assemblée de se prononcer sur le projet d'arrêté no I concernant les aménagements extérieurs du site du cimetière de Beauregard. Le Conseil général **accepte l'arrêté par 32 voix, sans opposition et 2 abstentions**.

Quant à l'arrêté no II, le parlement l'adopte à l'unanimité.

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 32 voix, contre 0 et 2 abstentions.

Arrêté concernant les aménagements extérieurs du site du Cimetière de Beauregard (Du 18 décembre 2017)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier. - Un crédit de 1'540'000 francs est accordé au Conseil communal pour les aménagements extérieurs du site du cimetière de Beauregard.

Le Conseil communal est autorisé à prélever dans le fonds d'agglomération et de valorisation urbaine un montant de 1'078'000 francs.

Art. 2. - Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé au taux de 3.3% l'an. Il sera pris en charge par le compte de résultats de la Section de la Sécurité (Cimetière 128.00).

Art. 3. - L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction de l'espace Mittelland.

Art. 4. - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 18 décembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Antoine de Montmollin

La secrétaire suppléante,

Johanna Lott Fischer

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 34 voix, contre 0 et 0 abstention.

Arrêté relatif à la déconstruction et au désamiantage du bâtiment administratif situé sur l'esplanade du Cimetière de Beauregard (Du 18 décembre 2017)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

En application de la Loi sur les finances du canton et des communes (LFinEC),

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier. - Un crédit de 100'000 francs est accordé au Conseil communal pour la déconstruction et le désamiantage de l'actuel bâtiment administratif du cimetière.

Art. 2. - Ce montant sera pris en charge par le compte de résultats de la Section de la Sécurité (Cimetière 128.00). Un prélèvement équivalent sera effectué à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif.

Art. 3. - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 18 décembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Antoine de Montmollin

La secrétaire suppléante,

Johanna Lott Fischer

17-017

Rapport d'information du Conseil communal concernant l'avenir du patrimoine domanial agricole et forestier de la Ville de Neuchâtel.

M. Alexandre Brodard, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR a pris connaissance avec attention du rapport d'information du Conseil communal. Il le remercie vivement pour ce rapport complet et détaillé. Un gros travail a été fourni et cela mérite d'être souligné ce soir. Il y a quelques années, le fait de voter des crédits isolés sur des objets relevant du domaine forestier ou agricole a pu déranger le groupe PLR car c'était fait sans connaître la politique claire de la Ville en la matière, sans comprendre les tenants et aboutissants de celle-ci. C'est cela qui nous avait conduit, à l'époque, à déposer ce postulat « avenir des domaines forestiers et agricoles » et nous avons bien fait semble-t-il car, aujourd'hui, le résultat nous satisfait. Premièrement, le rapport dresse un inventaire complet des domaines, mentionne leur situation, leur affectation, leur surface, leur rentabilité, etc. C'est bien agréable, pour un Conseil général de milice d'avoir un tel outil à disposition. Deuxièmement, il mentionne la politique menée par la Ville en la matière. Celle-ci est clarifiée. Je la résume : conserver nos forêts, conserver les domaines d'importance stratégique, conserver les terres agricoles qui, même si elle est minime, ont une certaine rentabilité, développer l'agriculture biologique, nous le soutenons, pourquoi pas l'école à la ferme ? Ce sont des options qui nous intéressent. Mais aussi, du point de vue du PLR,

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

nous vous invitons, avec le Conseil communal, comme il le fait en page 44, à réfléchir à se séparer des bâtiments dont l'entretien est trop onéreux. A l'image du Canton qui a changé sa politique, d'après le rapport, je cite le Conseil communal : « La Ville pourrait vendre certains domaines nécessitant des investissements trop importants et les domaines n'ayant plus de vocation agricole. Cela permettrait de réduire le parc domanial existant et d'investir les recettes des ventes dans les domaines stratégiques ». Ainsi, et nous le soutenons complètement, les domaines dont les bâtiments n'ont plus de vocation agricole pourraient être sortis de la LDFR, c'est une pratique qui est très intéressante, avec une aire environnementale minimale et être vendus à leur valeur vénale plutôt qu'à leur valeur de rendement, tout en conservant la propriété des terres avoisinantes louées aux agriculteurs voisins.

Nous invitons le Conseil communal à aller dans ce sens. Le produit de ces ventes ne doit pas servir à couvrir les charges d'exploitation de la Ville, je crois que je l'ai suffisamment dit la semaine passée mais bien être réinvesti soit dans les bâtiments dont nous restons propriétaires, soit à diminuer la dette de la Ville. Le groupe pourra accepter ce rapport à l'unanimité.

M. Edouard Jeanloz, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Notre groupe se félicite également de la bienfacture de ce rapport qui est très riche et très détaillé sur un domaine qui, pour ma part a été une grande découverte de l'ampleur notamment des possessions de la Ville. On juge un peu mieux de cette ampleur. Cette vision stratégique et prospective est essentielle afin de clarifier les enjeux et objectifs de posséder des domaines qui recouvrent 60 % du territoire dont la commune est propriétaire, rien que cela ! Certes, des domaines sont peu habités. Ils confèrent à notre communauté une valeur d'ancrage importante, soulignée dans le rapport, ancrage dans le terroir de nos montagnes principalement. Ils maintiennent ou devraient contribuer à maintenir des liens forts avec nos concitoyens citadins et leur région environnante dans l'objectif d'aider à l'avènement d'une société résiliente. Ces liens sont évoqués avec justesse dans ce rapport, mais leur maintien demande une politique proactive assez peu visible dans ses conclusions aux yeux de notre groupe. Ce que l'on peut lire, c'est que certains domaines doivent rester sous la gestion directe de notre Ville pour ce qui est des domaines d'intérêt stratégique notamment et les autres sont susceptibles d'être vendus intégralement ou en DDP. Soit, mais que signifie stratégie pour notre collectivité ? Ces domaines ont tous une raison d'appartenir à notre

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

commune. Les autorités successives se les voient confiées comme un héritage. Faut-il accepter tout héritage quel qu'il soit pour autant ? Le rapport classe ces domaines selon leurs rôles : en domaines d'importance stratégique ; en domaines de compensation forestière ; et en domaines à vocation agricole. Il est posé la question de leur utilité à terme, de leur rentabilité et de la nécessité d'investir dans leur entretien.

Nous sommes pour une redéfinition de cette classification car tous ces domaines ont une importance plus ou moins stratégique. Comme souligné dans l'avant-dernier paragraphe du rapport, nous soutenons que la position du sol et du patrimoine bâti, qui est la campagne, dépasse la question de la hauteur de la rentabilité ponctuelle. Forêts, pâturages, champs sont des valeurs économiques certes mais également patrimoniales comme évoqué. Plus précisément, la forêt est une ressource économique de bois dur et de bois énergie. Renseignements pris, notre commune, par ses forêts, subviendra en 2018 par l'alimentation des chauffages à distance, à l'équivalent du chauffage domestique et de l'eau chaude de 500 ménages de taille moyenne, c'est remarquable. Mais, selon le responsable du service des forêts concerné, on atteint ici une limite raisonnable de productivité au-delà de laquelle les forêts seraient jugées surexploitées. Les forêts sont devenues également indispensables pour la valorisation paysagère et touristique et comme réservoir de biodiversité si elles sont bien jardinées. Pour rappel ce terme de « jardiné » c'est une méthode qui a été mise au point dans notre canton qui est devenue mondialement connue à ce titre-là. Relevons encore que nos forêts communales qui recouvrent 1545 hectares, selon le rapport de 2011, sont toutes certifiées FSC et PEFC depuis plusieurs années et que ces labels géants sont les garants d'une exploitation durable et seront reconduits en 2018 et c'est une très bonne nouvelle.

Les pâturages et les champs, eux, sont des ressources paysagères, floristiques, faunistiques et économiques avec des opportunités de commercialisation en vente directe de leur production et la création de circuits courts dans la transformation des matières en produits du terroir, telle la fabrication de fromage dans une volonté de développer la consommation de produits locaux de qualité avec des coûts énergétiques bas. Quant à la vocation initiale de certains domaines comme compensation forestière pour de futures zones à bâtir, cette mission sera bien obsolète avec la nouvelle LAT. Ils deviennent alors des zones forestières intéressantes. La tendance est à la vente de ce patrimoine en droit de superficie distinct et permanent (DDP), ce que nous trouvons plutôt avantageux pour les deux parties. Notre commune reste propriétaire

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

du bien-fonds et elle délègue les frais de maintenance qui sont lourds sur des bâtiments souvent anciens et qui doivent être mis aux normes. Mais ce système, à nos yeux, ne doit pas être généralisé, devenir un oreiller de paresse et nous faire oublier notre devoir d'entretien de ce riche héritage.

Nous souhaitons que la Ville reste maîtresse du foncier et particulièrement par rapport au domaine de Belmont. La possession de plus de 20 hectares de terres agricoles, d'assolement des plus productives du canton par la Ville a suscité quelques questions de notre groupe. Ce domaine doit cesser d'être démantelé et vendu. Il est passé de 36,5 hectares à 23,6 ces dernières années, pour des constructions et infrastructures de loisir ou des usines. Bétonner des sols fertiles et les transformer en parkings à ciel ouvert, selon le très mauvais exemple de l'usine Celgene, c'est brader notre base alimentaire la plus précieuse : notre sol agricole. C'est une ressource non renouvelable. Voulons-nous une agriculture hors sol high-tech sur le toit des usines ou une agriculture ancrée dans son terroir ? Poser la question c'est y répondre. Les limites de la disponibilité en Suisse de sols fertiles de font de plus en plus ressentir. Le rôle d'une collectivité comme notre Ville est de protéger cette ressource essentielle à la vie, là où elle le peut pour les générations futures et de valoriser ses friches industrielles avant toute nouvelle colonisation de l'espace rural. Savez-vous qu'il serait possible de nourrir plus du tiers des habitants de notre ville en fruits et légumes avec ces 23 hectares de Belmont, s'ils étaient cultivés en permaculture ?

Ce domaine doit être repensé comme une zone stratégique de maintien d'une agriculture urbaine ou périurbaine. Nous souhaiterions qu'une réflexion approfondie soit menée par votre Autorité pour une location des terres du domaine de Belmont pour des projets d'agriculture contractuelle de proximité, comme le fait, par exemple, la Ville de Lausanne avec le domaine de Rovéréaz ou la Ville de Genève avec la ferme de Budé. Il serait ainsi possible de décider que ce domaine, initialement prévu pour nourrir des orphelins, retrouve sa vocation en fournissant fruits et légumes aux crèches et cantines scolaires de notre Ville notamment ; à mettre aussi en parallèle l'accueil des classes qui pourrait être valorisé sur une telle structure, ce que vous appelez dans le rapport l'école à la ferme et permettre ainsi à tous les enfants de bénéficier plusieurs fois dans leur scolarité du contact avec les champs de culture et les animaux de ferme. Notre groupe reviendra prochainement avec une proposition allant dans ce sens.

Comment voir l'avenir de ces domaines ? Le rapport esquisse quelques

pistes intéressantes : renforcer les PER, passer au bio à terme, investir sur les domaines jugés stratégiques et vendre en DDP, ou totalement, certains objets.

Notre groupe pense que ce rapport n'est en tous cas pas assez explicite concernant la nécessitant de passer au bio. Notre canton est à la traîne avec 9 % des exploitations agricoles contre 13 % en moyenne au niveau suisse, 22 % en zone de montagne, ce qui concerne la plupart des domaines qui sont dans le rapport. La durabilité du bio pour notre environnement et sa valeur économique, au vu de la forte demande, progression de 8 % en 2016 n'est plus à prouver et lire dans ce rapport que le bio est cher et peu productif c'est tendancieux. C'est particulièrement vrai en zone de montagne dans laquelle se trouvent la plupart des domaines affermés. Nous prenons pour preuve le canton des Grisons où 60 % des agriculteurs sont passés au bio et certainement pas parce qu'ils ont plus la fibre écolo que nos agriculteurs mais bien parce que c'est rentable. Le bio oblige le bétail à consommer local et à ne pas importer des tourteaux de soja cultivés sur des zones de déforestation massive en Amérique du sud notamment.

Nous relevons un élément peu clair qui ferait que le bio sera désavantageux pour nos finances. Il est faux d'affirmer que les fermages sont calculés sur la valeur de rendement. Ils sont calculés sur le rendement potentiel d'une ferme en fonction de la qualité de ses sols, de l'altitude et du relief. Cela veut donc dire que si l'agriculteur passe en bio, il ne va pas payer plus ou moins s'il passe en industrie du cochon laineux, il ne va pas devoir payer plus, le fermage est lié au sol et au lieu. Si, comme veut le rapport, la Ville veut aider à la création de produits du terroir, il est clair pour notre groupe que ces produits doivent être bio, au même titre que les meilleures caves et vins du canton sont passés en bio avec une proportion de 20 % de notre vignoble à ce jour. Là aussi, nous attendons avec beaucoup d'impatience la réponse de votre Autorité sur la motion PLR 16-304 relative au passage de nos vignes et caves à une gestion bio et, si la demande du public existe, il faut y répondre. Une collectivité se doit d'être leader dans ce domaine. Certes, ces propositions de changement d'orientation vers plus de bio doivent être décidées au cas par cas mais notre groupe pense qu'il serait bien d'accélérer le processus par un renforcement des textes légaux qui pourraient stipuler, au moment des reprises et cessions, l'exigence de passer au bio, comme la commune de Lausanne l'a très bien fait pour ses propres domaines ou, tout au moins, de choisir de préférence, le cas échéant, le repreneur qui veut passer en bio par rapport à un non-bio.

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

En conclusion, notre groupe prendra acte de ce rapport avec enthousiasme, mais il attend que ce rapport soit suivi d'effets pour l'amélioration des prestations écologiques fournies par nos domaines agricoles notamment et pour plus de mesures qui créent des liens directs entre les exploitants et notre collectivité citadine. Notre société vit une crise écologique existentielle. Nous citons pour terminer le géographe belge Eric Lambin, professeur, qui, dans son ouvrage « l'écologie du bonheur » nous rappelle que le temps presse et que pour éviter que des seuils critiques de changements environnementaux ne soient dépassés, une transition vers un mode plus durable de développement devrait avoir été accompli d'ici à 2050 environ. Vu l'inertie du système économique mondialisé et des systèmes naturels, cet objectif ne sera atteint qu'à la condition que toute la société se mobilise, non pas demain mais aujourd'hui.

En complément, nous souhaitons obtenir quelques chiffres et précisions :

- Sur la politique d'aménagement des forêts pour le tourisme sur la forêt de Chaumont, pour mieux séparer les activités de sport extrême de celle d'un tourisme doux ;
- Sur le projet de pavillon de Pré-Louiset pour la sensibilisation à la nature. Est-il prévu d'y accueillir des classes ? Pourrait-on envisager un pavillon tel celui des Trois-Tilleuls sis dans la forêt de Chaumont ?
- Sur la ferme du Bois de l'Halle, nous serions intéressés de connaître sa valeur patrimoniale. Le site et la ferme semblent être d'une grande beauté. Faut-il vraiment s'en séparer ?
- Sur les domaines agricoles en exploitation, l'engagement de chacun des exploitants vis-à-vis du maintien d'un environnement naturel est-il évalué par le Conseil communal ou est-il laissé à bien plaisir ?
- Sur le domaine de Belmont, les intentions de maintenir ou pas un exploitant agricole sur un domaine viable ou bien de vendre à la première occasion une parcelle à la promotion économique, qui grèvera un peu plus la capacité de cette entité agricole à exister.
- Sur les moyens que compte mettre en œuvre votre Autorité pour faire découvrir et partager ce patrimoine agricole et forestier avec les habitants de notre ville pour plus de lien.
- Quelle est la politique d'acquisition, et pas seulement de vente, de notre Ville pour de nouvelles terres de biens liés sur le territoire cantonal afin de développer les aspects ressources en matière de sécurité alimentaire, de lien social ville-campagne ou de production

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

forestière de bois énergie, notamment comme souligné dans la dernière phrase du rapport ?

M. Philippe Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le rapport d'information qui est soumis à notre sagacité a vraiment fait forte impression auprès du groupe socialiste, tant par la richesse des informations reçues que par la mise en perspective pratiquée, permettant ainsi d'évaluer avec justesse le devenir des différents domaines agricoles et forestiers propriété de la Ville de Neuchâtel. A l'identique du rapport d'information sur le Service forestier de mars 2011, nous détenons ici un nouvel outil de travail, aussi utile que complet permettant au Conseil général d'avoir une perception précise et néanmoins succincte de la gestion des domaines. La présentation des différents domaines avec leur histoire, leur particularité et plus encore leur intérêt économique, trouve réellement du sens grâce au chapitre précédent donnant les grands principes régissant l'entretien et l'exploitation, tant des domaines forestiers qu'agricoles. Le rôle du Service des domaines est également bien explicité. Les chiffres présentés, en page 5 du rapport, n'ont pas manqué d'étonner le groupe par leur ampleur. En effet, la gestion proactive de 13 domaines et de plus de 550 locataires est effectivement considérable. Obtenir des différents domaines qu'ils soient autoporteurs est bien sûr positif. Cependant, pour le groupe socialiste, les stratégies de rendement doivent notamment prendre en compte la biodiversité mais aussi la mise en place d'une économie agricole respectant les labels bio et la mise en œuvre de cycle court.

La question de la vente de domaines ou plus généralement d'objets relevant du patrimoine financier n'est pas une des priorités du groupe socialiste mais nous pouvons néanmoins comprendre la cession d'un bâtiment, d'un terrain ou d'un domaine si cela ne péjore pas la réalisation des différentes missions que la Ville se doit de remplir. Certes, l'article 46 du Règlement communal sur les finances donne la compétence des opérations immobilières du patrimoine financier au Conseil communal, nonobstant, l'article 45 du même règlement oblige l'Exécutif d'informer deux commissions avant toute opération immobilière. A cet égard, les aspects financiers seront bien sûr pris en compte dans l'évaluation que feront les conseillers généraux socialistes au sein des Commissions financière et de la politique immobilière, au cas par cas, lorsque des ventes nous seront présentées pour information.

Pour le groupe socialiste, la Ville de Neuchâtel tient un rôle aussi important que nécessaire en matière d'économie forestière, mais aussi dans le développement d'une politique agricole respectueuse de l'environnement et de la biodiversité. Posséder des centaines d'hectares de forêts et de terres agricoles permet de joindre le discours à la réalité. Actuellement, l'économie forestière, par exemple, traverse une période difficile, tant le prix des grumes a baissé et se confronte à une spirale négative, dirigée par des pays d'Europe orientale. Pourtant, la récente mise en route de la nouvelle centrale de chauffe du Mail qui a été complètement rénovée, permet justement d'écouler du bois indigène de nos forêts patrimoniales à un prix raisonnable et en mettant en action le grand principe des cycles courts. De même, l'idée du développement d'une AOP pour un Gruyères neuchâtelois est intéressante car elle relève du même principe que la proximité entre le producteur et le consommateur. Auprès des fermiers, tenanciers de nos domaines, il est aussi important de les soutenir pour qu'ils développent certes une production respectueuse mais aussi des marchés de niche afin que leurs exploitations demeurent rentables.

C'est donc sans aucune réserve que le groupe approuve le Conseil communal lorsqu'il déclare, en page 9 du rapport, je cite : « l'intérêt de la Ville de Neuchâtel pour la propriété de domaines n'est pas que financier, mais aussi patrimonial, environnemental, touristique, ou alimentaire et sanitaire ». C'est pourquoi il approuve l'acquisition de parcelles de forêts ou de terres afin d'arrondir l'un ou l'autre domaine, afin notamment d'en faciliter l'exploitation. L'interdiction établie par la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) de vendre un domaine à des tiers non agriculteurs ne peut que nous satisfaire. A l'identique, l'empêchement de tout morcellement des domaines. Dès lors, la vente de domaines entiers par un droit de superficie distinct et permanent, le DDP, à des fermiers peut paraître intéressante pour les deux parties. Toutefois, céder ainsi des domaines signifie limiter fortement la Ville dans sa capacité à orienter les pratiques agricoles et forestières, ainsi que les procédés de production. En aparté, le même raisonnement a été tenu par le groupe socialiste pour s'opposer à la vente d'autres objets, sous peine de perdre de l'influence dans des secteurs tels que le sport, les loisirs, le tourisme ou le développement économique. Bien sûr, des exceptions sont possibles. Le groupe socialiste est néanmoins favorable à une gestion proactive, à une optimisation des ressources. A ce titre, les domaines à vocation stratégique demandent des investissements pour les rendre plus adéquats aux modes de production actuels. La proposition décrite en pages 45 et 46 de sortir les bâtiments qui n'ont plus de fonction agricole pour les vendre, tout en gardant le domaine environnant, nous paraît très

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

appropriée, d'autant plus lorsque lesdits bâtiments demandent de très gros investissements pour une remise en état. A titre personnel, la vision extérieure des bâtiments de la Biche et celui de la Pierre-Gelée, effectuée par moi-même au gré de promenades, m'en ont convaincu. Par contre, l'état du bâtiment de Pré Punel n'est bien heureusement pas aussi vétuste et sa vente ne m'apparaît en tous cas pas pour cette raison-là aussi urgente. Quoi qu'il en soit, il n'est ici ni le lieu, ni le moment d'en débattre.

Enfin, avant de terminer, nous nous permettons encore deux remarques. Tout d'abord, le groupe socialiste trouve la Ville trop timide dans son incitation auprès de ses fermiers de pratiquer une agriculture biologique. En effet, le seul respect des conditions requises par le PER nous semble trop peu ambitieux pour une collectivité publique qui doit tenir un rôle promoteur et d'exemple. A ce propos, le groupe socialiste dépose ce soir un **postulat** dont la teneur vous sera donnée à l'issue de ce débat. Secondelement, la volonté d'organiser plus fréquemment des classes à la ferme est très appréciée par le groupe. Cela permet de mieux faire comprendre à quel point le sens de l'origine sort de la terre. En conclusion, le groupe est satisfait de ce rapport et en prendra acte.

Mme Cornelia Froidevaux-Wettstein, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, déclare :

- Notre groupe estime que le rapport est très très bien fait, en ce qui concerne la partie descriptive et historique du patrimoine. En lisant le rapport, nous avons toutefois eu le sentiment que les personnes qui l'ont rédigé sont plus à l'aise avec les bases légales forestières qu'avec celles de l'agriculture. Il en résulte quelques incertitudes dans le texte et peut-être aussi dans la réflexion stratégique. Pour notre groupe, les décisions de la Ville ne doivent pas être influencées outre mesure par d'autres acteurs, comme la Chambre d'agriculture ou autre. Nous avons relevé quelques commentaires. D'abord en page 8, seule la Confédération verse les paiements directs et ces paiements sont des subventions. Le Canton ne verse pas de paiements directs. Il se peut que quelques surfaces bénéficient de subventions via la Loi fédérale de la protection de la nature (LPN), payées elles par le Canton. Le problème est que, en tant que propriétaire, la Ville devrait savoir, pour pouvoir déterminer la valeur financière de la surface, quel est le revenu perçu par le locataire sur ces surfaces, via les paiements directs et la LPN. Ce bilan n'est pas fait dans les descriptions des biens.

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

En page 47, nous ne sommes pas d'accord avec l'analyse que le passage à une agriculture biologique, les prestations écologiques requises, les PEF, doivent être respectées par tous les agriculteurs, bio ou non bio et donne le droit à accéder aux paiements directs. La hauteur des paiements directs versés dépend de la prestation que l'agriculteur va fournir. Il est inutile de faire un avenant aux baux à ferme avec les conditions PER car ceux-ci sont obligatoires si on veut accéder aux paiements directs. Donc dans les avenants, il pourrait y avoir des demandes qui vont au-delà des PER par exemple en ce qui concerne la gestion des surfaces importantes pour la biodiversité ou autre.

A la page 48, le passage d'une exploitation à une exploitation bio n'a rien à voir avec les PER mais à une réflexion stratégique et environnementale. Le passage dans le texte qui affirme que bio égal moins de rendement, égal plus cher pour le propriétaire, n'est pas juste. Il est évident qu'un passage à du bio nécessite une adaptation de l'exploitation mais ce passage peut se faire progressivement, de manière à permettre au locataire actuel de s'adapter. Si on analyse les domaines actuellement en possession de la Ville, il s'agit, pour la grande majorité de pâturages qui pourraient, sans grande difficulté, passer à du bio. C'est dommage que le passage au bio des domaines n'a pas été analysé d'une manière plus approfondie. Dans les chapitres des liens resserrés avec les écoles, et sécurité alimentaire et consommation locale, nous trouvons que l'analyse n'est pas très poussée. Il n'est pas clair pour nous, après lecture, comment les domaines de la Ville vont se positionner par rapport à ces thèmes. La partie réflexion stratégique de quel développement on vise à soutenir sur ces domaines n'est pas très détaillée. Une plus-value de conserver les terrains pour la collectivité publique est d'assurer que les surfaces soient gérées selon certains principes et ceci n'est pas adressé de manière adéquate dans le présent rapport. Finalement, il nous semble important, d'un point de vue environnemental, qu'une analyse plus fine des surfaces et de leur emplacement soit faite car les surfaces ont des qualités différentes en termes de biodiversité et de production, etc. Sur cette base on pourrait plus clairement déterminer quelles sont les surfaces que nous voulons garder et quelles surfaces peuvent être éventuellement vendues et aussi quelle gestion doit être réglée via les baux de fermage. Nous prenons acte du rapport.

M. Olivier Arni, Directeur de l'environnement, déclare :

- Merci pour l'accueil globalement très favorable sur les principes

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

fondamentaux présentés dans le cadre de ce rapport historique puisque cela fait bien longtemps, et je crois même qu'on n'a pas souvenir d'un rapport présenté à votre Autorité concernant une vision, un état des lieux et quelques principes directeurs de gestion et d'évolution s'appliquant à l'ensemble des domaines propriétés de la Ville de Neuchâtel. Certes, c'est une étape importante qui est aussi une réponse à un postulat, preuve que le Conseil communal étudie avec beaucoup d'attention les postulats et souhaite y répondre de la meilleure des manières même si, en l'espèce, cela a pris plus de temps que prévu. On se rappelle que le temps a passé, mais ce temps a permis de bonifier et présenter un rapport construit, qui amène un certain nombre d'éléments de détail permettant d'avoir une discussion un peu plus fine qu'uniquement si le rapport avait consisté à vous présenter simplement une cartographie des domaines, tel que demandé dans le postulat. Nous sommes allés un peu plus loin et c'est important que nous puissions sortir d'une analyse uniquement financière pour mettre en perspective d'autres éléments que tous les groupes ont relevés ce soir, soit le lien avec, notamment la ville, l'urbanité, la vie des citoyennes et citoyens. Quel est le sens, pour une ville comme Neuchâtel, d'être propriétaire de domaines ? Il ne suffit pas de dire que ce sont des donations, quand bien même ces donations peuvent remonter en 1512, au comte Louis d'Orléans, qui a offert 500 hectares de forêts, véritable trésor à l'époque de la Ville de Neuchâtel. Il ne suffit pas de se dire que c'est un don et de n'en rien faire. C'est le lien avec l'éducation, les écoles, les enfants, mais aussi avec l'agriculture urbaine, aussi avec des sécurités alimentaires puisque c'est un thème fondamental pour la ville que, même si ce ne sont pas nos compétences premières, mais plutôt fédérales et cantonales, d'avoir quelques leviers pour pouvoir agir dans ces domaines absolument stratégiques, même si on n'en a pas toujours bien conscience.

Ceci en arrière-plan, tout en veillant à proposer une lecture qui respecte un entretien durable et une gestion financière aussi raisonnée et raisonnable de ces domaines et c'est toute la limite du droit foncier rural puisque, à un moment donné, en fonction de certains montants à investir en fonction des loyers que la loi nous permet de percevoir, on peut basculer dans des rendements négatifs. Je crois qu'aujourd'hui, on ne peut pas se permettre non plus de subventionner directement une agriculture de cette manière. Cela nécessite donc de réfléchir, d'innover, de trouver des solutions, par exemple de vendre le bâtiment mais de garder le terrain en droit de superficie. On vient de lancer un appel d'offres très riche puisqu'il y avait plusieurs scenarii proposés. Enormément d'offres qui ont été déposées et le Conseil communal prendra position pas

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

plus tard que mercredi notamment pour le domaine de la Biche. Il s'agit de vendre le bâtiment, mais de garder le terrain en droit de superficie, ce qui permet d'avoir une maîtrise foncière à long terme et, grâce au fait que les terres sont louées et à travers le bail, de pouvoir inscrire un certain nombre de charges. Cela permet aussi de pouvoir garantir que, l'exploitation respectera les standards bio environnementaux. La Ville doit actionner les différents leviers fonciers à disposition, ce qui commence à être fait depuis une petite dizaine d'années et il est bien qu'il en soit ainsi.

Concernant le domaine de Pierre-Gelée, pour celles et ceux qui connaissent ce domaine, il y a ces prairies qui stimulent l'imaginaire de manière extraordinaire, des grandes herbes, une vieille maison quasi de « Haensel und Gretel », D'accord, c'est beau mais, en même temps, ce n'est pas raisonnable de rester propriétaire quand on voit les différentes normes et exigences en vigueur. La décision a été prise, nous avons été assez clairs dans le rapport, de céder ce domaine et là aussi la vente a été décidée par rapport aux normes à respecter. Il s'agit d'une approche globale donc, c'est tout à fait normal et je pense que c'est très positif que les groupes aient encore des demandes particulières car les domaines, nous l'avons vu, remontent à des centaines d'années, une photo, une cartographie. Des orientations sont posées de manière assez claire et assez large de façon à susciter le débat. C'était aussi le but, le Conseil communal ne souhaitait pas être péremptoire sur tous les points mais d'aller un peu en frontal avec votre Autorité. L'idée était plutôt d'ouvrir des champs sémantiques, des grands thèmes, que ce soit l'agriculture urbaine, celle avec les écoles, l'évolution vers le bio, etc. les éléments fonciers, pour prendre la température de l'autorité législative de pouvoir continuer avec cet esprit de partenariat qui caractérise l'ensemble des rapports présentés dans ce domaine depuis plusieurs années. Bien sûr il y a un volet patrimonial évident, un volet environnemental, éducationnel, voire éducatif, alimentaire, économique, touristique. On voit que l'ensemble de ces thèmes se retrouvent liés dans une stratégie domaniale et, de cas en cas, en fonction du contexte, il s'agit de pondérer l'importance de ces différents critères. Il n'y a donc pas un principe absolu qui s'impose sur tous les autres. Il y a différents principes directeurs, une grille d'analyse, des grilles de références qui permettent ensuite au Conseil communal de pouvoir, avec souplesse et une marge de manœuvre, pouvoir aussi faire face à la gestion de ces différents domaines avec une vision à long terme.

La question d'évolution vers le bio a suscité une grande discussion, déjà en interne, puis au Conseil communal, cela continue ici. C'est un peu la

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

guerre des experts. Tout le monde a raison dans ce domaine et c'est bien l'important aujourd'hui de sortir d'une vision un peu marketing du style « c'est facile » ou « Il n'y a qu'à », car ce n'est pas si simple. La CNAV, c'est la Chambre cantonale d'agriculture neuchâteloise. Elle est une référence cantonale. Ils ont un savoir-faire très important. On ne peut pas juste dire qu'ils affirment n'importe quoi, c'est faux. Ils ont peut-être une vision du monde qui ne correspond pas à la vision progressiste de certains, dont acte, mais il n'empêche qu'ils ont aussi une vision qui intègre un certain nombre d'histoires, de pratiques, une manière de penser, de réfléchir l'agriculture dans le canton. Ils sont ouverts et c'est très important d'évoluer avec la CNAV et avec le Service d'agriculture cantonal car cela ne sert à rien d'avoir raison tout seul, c'est aussi simple que cela. A un moment donné, une collectivité comme la nôtre doit avancer avec ses partenaires cantonaux des différentes faîtières et puis essayer, dans ce domaine comme dans d'autres domaines. Il y a une semaine nous parlions d'énergie, plutôt de convaincre, d'essayer de dialoguer pour susciter un état d'esprit propice à l'évolution. Aujourd'hui, on peut le dire, il y a une prise de conscience peut-être d'aller plus loin, plus vite et, systématiquement, lorsque les baux sont à renouveler, le Service des domaines réfléchit à l'opportunité de pouvoir inscrire, de différente manière, des avenants, une convention ou une charte, cette volonté de pouvoir inscrire l'agriculture bio dans l'ensemble des domaines de la Ville. Mais c'est aussi là que votre Autorité a un rôle important à jouer, à travers des motions, des postulats qui donnent une direction forte et claire au Conseil communal, par rapport à la manière dont il doit appréhender l'ensemble de ces dossiers. C'est cela le débat politique, de pouvoir voir quels sont les outils, les initiatives législatives que votre Autorité souhaite déposer, de manière à pouvoir donner des orientations stratégiques au Conseil communal par rapport à ces différents domaines.

Sur le fond, j'ai l'impression que l'ensemble des groupes souhaite aller dans la même direction, après plus ou moins de vitesse, de rapidité, avec peut-être différentes méthodes. Globalement, ce qui réjouit le Conseil communal c'est que ce rapport rassemble l'ensemble des groupes. Ce n'est pas un rapport qui crée une confrontation entre les groupes et c'est vraiment très bien que les domaines de la Ville puissent rassembler et fédérer plutôt que créer des rapports de force, et cela nous réjouit particulièrement. A titre personnel aussi - avant une spéciale dédicace pour le rapport du groupe PopVertSol qui a fait un travail très minutieux d'analyse et que j'ai eu beaucoup d'intérêt à l'écouter - je trouve que les recherches qui ont été faites étaient très intéressantes et montrent toute la profondeur de cette thématique et cela mériterait que votre Autorité, un

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

jour se pose la question de la création d'une commission, pourquoi pas environnement ou des domaines de votre Autorité. Cela mériterait en tous cas de pouvoir se poser la question de manière à disposer d'un espace d'analyse et de réflexion un peu plus adéquat qu'uniquement un plénum car le temps y est limité. C'est peut-être quelque chose sur lequel il faudrait réfléchir.

Plusieurs questions ont été posées, notamment sur comment différencier les activités en forêt ? L'accessibilité des forêts est garantie par l'article 699 du Code Civil, pour les personnes à pied. Pour les cyclistes, les cavaliers, la législation forestière restreint l'accès aux chemins et aux pistes aménagées pour eux et les véhicules à moteur, on le sait bien, sont interdits en forêt à l'exception de ceux nécessaires à la gestion. La séparation des activités de loisirs et de sports ne peut pas être imposée. La forêt est un des rares espaces de liberté qui existent et qui sont vécus comme tels, il s'agit d'offrir justement à chacun des types d'activité une infrastructure répondant à son besoin afin de canaliser ses adeptes, La Confédération a mis en place une approche. C'est la notion d'espace naturel périurbain qui permet d'organiser les espaces en forêt de manière un peu plus claire, soit à ce que les différents types d'activités ne rentrent pas en conflit mais au contraire puissent être complémentaires. Le Conseil communal avait présenté, il y a quelques années, un rapport, pour faire un parc naturel périurbain. Vu la forte résistance notamment d'un groupe qui, dans cet hémicycle avait directement brandi ses velléités de référendum, on avait dit d'accord, la forêt ne doit pas être un espace de contentieux ou de conflit mais un espace qui rassemble. Cette réflexion a été reprise dans le cadre du plan directeur régional puisque les différents objectifs qui permettent de pouvoir clarifier la gestion de la forêt entre les activités de loisir, de protection, de biodiversité ont été inscrits dans le plan directeur régional. Reste maintenant à voir si les autorités des différentes communes souhaitent aller de l'avant avec ce projet, mais qui pourrait alors offrir une base légale claire qui permet d'améliorer l'offre de loisirs et de sports en forêt et de mieux gérer les éventuels conflits, tout en précisant les actions liées à la protection et à la valorisation de la biodiversité notamment par l'éducation à la nature.

Pré-Louiset : nous allons dire que ce n'est pas vraiment comparable à l'abri des trois tilleuls, vous connaissez bien le lieu, c'est assez grand. Pré-Louiset, ce petit pavillon fait environ 15 mètres carrés. C'est relativement modeste, sans eau, sans électricité, sans sanitaires. C'est à considérer plutôt comme un petit abri, un lieu d'exposition et de rencontres. Le bail actuel est résilié pour le 31 mars. Il est disponible dès le 1^{er} avril.

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

Aujourd'hui une réflexion est en cours, avec la délégée aux écoles pour voir comment améliorer, créer des relations entre les écoles, des animations d'éducation à la nature avec cet abri qui serait plutôt un endroit type base arrière, endroit pour se réunir, faire quelques petites activités, en privilégiant ces activités qui auront lieu en nature et dans la forêt. Mais il nous semble important - je ne sais pas qui connaît ce petit pavillon, qui a été restauré il y a quelques années, qui est magnifique - de pouvoir le destiner à un usage public, cela semble quelque chose d'absolument normal.

La ferme du Bois de l'Halle est une maison paysanne selon le recensement architectural du canton de Neuchâtel, bâtiment deuxième catégorie, note 4. La ferme n'est plus en exploitation. Il n'est pas nécessaire de nous en séparer. La question ne se pose pas en ces termes aujourd'hui mais, en cas de maintien, il faut savoir que le revenu locatif agricole serait très bas et qu'il faudrait alors veiller à voir comment pondérer l'entretien courant et les différents investissements à faire. C'est typiquement un objet qui nécessiterait une réflexion approfondie, en fonction de l'investissement à faire et le retour sur loyer, sachant que, contrairement au droit du bail ordinaire qui permet de répercuter sur le locataire une partie de la plus-value, le droit du bail rural ne le permet pas du tout puisque c'est fixé une fois pour toutes selon différents tableaux et catégories notamment imposés par la Confédération et les cantons. Pour les questions du PER, c'est un débat et je peux vous redire ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est service minimum, il faut passer au bio, etc. Je n'ai pas envie ce soir d'avoir une approche polémique de tout ceci. Cela mériterait peut-être vraiment de voir comment on peut clarifier ces notions, un petit peu à la lumière de ce qui a été fait, il y a presque 7 ans avec la Commission politique immobilière et du logement, qui s'était réunie à de nombreuses reprises. Cela avait permis de clarifier quantité de notions, qu'est-ce qu'une coopérative, qu'est-ce qu'un logement social, etc., d'auditionner des personnes qui venaient de l'extérieur, comme le chef du Service cantonal du logement. A la fin, il y a un rapport qui avait été fait par la commission, en 2012, accepté à l'unanimité par le Conseil général et qui a servi de socle à toute la politique du logement que nous avons menée plus tard. Sur le bio, cela mériterait qu'à un moment donné, vous réfléchissiez à créer un espace de discussion avec le Conseil communal pour approfondir ces notions et de quitter ce domaine de qui a la bonne version de ce qu'il faut faire ou ne pas faire et qui a raison, qui a tort, qui sont les gentils, qui sont les méchants, les conservateurs, les libéraux... Cela mériterait peut-être d'approfondir ces différentes questions. Ce qu'il faut savoir c'est que, en tous cas, il y a une volonté, tant du Canton, de la

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

Ville que de l'ensemble des groupes, à ce que j'entends, d'aller de l'avant pour mieux prendre en compte ces différents notions de manière intelligente et rationnelle puisque, en tant que propriétaire, on se doit de veiller à ce que nos locataires soient partie prenante de ces démarches. Bien sûr, avec des nouveaux locataires, c'est plus facile mais quand on a des locataires, on les respecte et dans le domaine des fermes ce sont des gens qui sont là depuis des décennies et qui ont des conditions de vie, si cela vous arrive des fois d'aller visiter des gens qui travaillent dans des fermes, assez particulières voire difficiles et je ne suis pas sûr que des urbains de Neuchâtel pourraient vivre comme vivent la plupart des fermiers. Il faut aussi beaucoup de respect et de sens de persuasion quand on discute avec ces gens.

Quant à Belmont, pour être très clair, toutes les ventes qui ont été faites l'étaient dans le parfait respect du PAC des Buchilles, qui avait été déterminé par le Canton. C'est un instrument d'aménagement du territoire cantonal qui a été défini. Dans ce cadre-là, le Canton, au niveau du plan directeur cantonal, a trois pôles d'intérêt cantonaux en matière économique, soit la Tène, Boudry et en haut dans les Montagnes. Boudry en est un, avec cette volonté cantonale de faire de la promotion économique et de développer de l'emploi. C'est dans ce cadre-là que la Ville a vendu à la commune de Boudry ou directement au Canton, mais c'était à chaque fois, puisque nous étions encore dans l'ancienne législation, des décisions qui ont été ratifiées, acceptées par votre Autorité. A l'époque, nous n'aurions pas pu vendre ces terrains si le Conseil général ne l'acceptait pas. Aujourd'hui, cela aurait été possible, Aujourd'hui toutefois il n'est pas question de vendre des terres à des vocations économiques puisque le sol des terres fait partie de la zone agricole. On peut donc vous rassurer. Le nouveau plan directeur cantonal de manière très claire peut protéger tout ce qui est nouvelle zone à bâtir et zone agricole. C'est ce que l'on appelle la nouvelle LAT qui n'est plus si nouvelle maintenant.

Il a été envisagé, ces dernières années, d'entente avec la commune de Boudry, de modifier peut-être l'affectation du domaine pour l'affecter en zone spécifique et créer une zone équestre puisque notre locataire est particulièrement doué et intéressé à l'exploitation équestre, avec un manège. En cas de changement de zone il faut savoir qu'une plus-value de 20 % devrait être payée à l'Etat. Pour l'instant ce n'est pas fait mais c'est quelque chose qui est relativement prêt, cas échéant et qui permettrait d'évoluer de manière intéressante mais l'avenir dira ce qu'il en adviendra. Actuellement l'infrastructure en bâtiments existants du

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

domaine est plus importante en surface que les besoins du domaine en tant que tel, donc le ration terre-bâtimen. C'est aussi une information importante à vous transmettre.

Comment faire envie, partager, faire découvrir ? Bien évidemment, je pense que dans ce domaine, comme dans tous les autres, tout commence par l'éducation. Vous avez peut-être vu ces différentes émissions à la télévision où même des enfants, de villes importantes en France, ne savaient pas que le lait vient des vaches. A un moment donné, tout est tellement saucissonné dans la chaîne que les gens ne font plus le lien entre le produit et l'origine. Alors bien sûr quand on a la chance d'habiter Neuchâtel, une petite ville, quoi qu'en pensent les communes voisines, la grande ville Neuchâtel est une petite ville, au bord du lac, au bord de magnifiques forêts, nous sommes à quelques minutes de la nature d c'est peut-être plus facile de faire ce lien. Il faut une attention particulière pour qu'il y ait de l'éducation à la nature, de l'éducation à la vie des domaines et des fermes, de manière à ne pas dire que chacun sait ce qu'il mange mais qu'il ait une meilleure compréhension des enjeux, de l'empreinte aussi environnementale, de nos comportements de notre consommation et de pouvoir mieux comprendre que, sans l'agriculture, on ne peut tout simplement pas vivre en ville. C'est aussi simple que cela, il n'y a pas de petites pilules qui nous feront vivre à long terme. Et pourquoi pas utiliser les dates anniversaires pour présenter un domaine et organiser des visites, un peu de marketing, organiser des activités de tourisme, de valorisation de domaines. Par exemple le fameux fromage de la Grand-Vy pourrait être une occasion de pouvoir créer un événement. On pourrait donc imaginer un tournus et chaque année un domaine pourrait être mis en avant ou utiliser les journées existantes pour proposer une activité, par exemple la Journée internationale de la forêt et fête de la nature. Je crois qu'il faut réussir à se fixer des objectifs, mobiliser les acteurs concernés, tourisme, villes, venant de l'agriculture et de la nature et que tous réfléchissent à une manière de mettre en valeur le trait d'union entre la Ville et ses différents patrimoines qui ont une valeur très importante.

J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions concernant le bois et l'énergie, il n'y avait pas vraiment de question, c'était plutôt une belle analyse qui a été faite et je vous en félicite. Effectivement, à un moment donné, la limite c'est la gestion durable de la forêt car si on veut en produire plus, on va commencer à mettre à mal cette gestion durable qui, pour l'essentiel, consiste à ne pas couper plus que ce qui pousse en une année. C'est, en résumé, cela une gestion durable, on coupe ce qui pousse et il y a donc toujours le même volume de manière pérenne de

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

bois sur les territoires nous appartenant. J'ai répondu à toutes les questions, en tous cas je le souhaite.

Le président, **M. Antoine de Montmollin**, constate que la parole n'est plus demandée. Il demande au Conseil général de prendre acte de ce rapport. **Le parlement prend acte de ce rapport d'information par 31 voix sans opposition et sans abstention.**

M. Olivier Arni, Directeur de l'Environnement, déclare :

- Je voudrais remercier la cheffe du service des domaines et l'ingénieur forestier ainsi que la chargée de projet de notre direction pour l'immense travail qui a été fait et sa qualité qui est reconnue ce soir, je vous félicite, merci beaucoup

Le président, **M. Antoine de Montmollin**, déclare :

- Il ne vous aura pas échappé que, dans ce rapport d'information, il est proposé de **classer le postulat no 163.**

Le Conseil général accepte le classement de ce postulat à l'unanimité.

17-503

**Postulat du groupe socialiste, intitulé
« Une agriculture biologique, de proximité
et durable pour les domaines de la Ville ».**

Voici le texte :

Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens permettant d'instaurer une exploitation des domaines de la Ville qui respectent les principes de l'agriculture biologique, que ce soit notamment au travers de baux à ferme favorisant les agriculteurs s'engageant en ces sens, ou en proposant des mesures de soutien et d'encouragement à la conversion vers l'agriculture biologique. Ce faisant, le Conseil communal est invité à étudier la manière d'encourager et de promouvoir les projets de développement novateurs ou alternatifs en matière d'agro-écologie et de permaculture dans le cadre de l'exploitation des domaines de la Ville, et visant à une distribution locale des produits agricoles qui en résulteront. En poursuivant ainsi l'objectif d'une production et d'une consommation locale, qui permette de faire vivre dignement les producteurs, respecte l'environnement en préservant la biodiversité, la qualité des sols et des eaux, tout en garantissant une alimentation saine et moins dépendante de l'extérieur, la Ville agit en respect de ses engagements en matière de développement durable.

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

Prié de développer ce postulat, **M. Jonathan Gretillat** déclare :

- Je pense que le mieux est que je me réfère à l'intervention du groupe PopVertSol qui a donné tous les arguments qui justifient le dépôt de notre postulat, qui s'intitule « pour une agriculture biologique de proximité durable pour les domaines de la Ville. Cela a été largement évoqué ce soir.

Le président, **M. Antoine de Montmollin**, déclare :

- Ce postulat sera donc inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

17-608

Interpellation du groupe socialiste par M. Gabriele Jeanneret et consorts, intitulée « Une ville digne de la petite reine ! ».

En voici le texte :

Favoriser l'utilisation du vélo pour les déplacements professionnels et de loisirs nécessite la mise en place de plusieurs conditions. Nombreuses sont les études qui évoquent la nécessité d'avoir : un nombre suffisant de places de stationnement sécurisées et abritées ; un réseau dense et cohérent de pistes et bandes cyclables ; une bonne complémentarité avec les transports publics.

Un dossier du magazine Provélo (n°27/2014) relate le constat suivant : « *alors que l'on recense presque autant de ménages suisses possédant un vélo qu'une voiture (respectivement 70% et 80%), le nombre de places de stationnement vélo est sensiblement inférieur à celui des voitures. Or, la gestion du stationnement est essentielle pour orienter les choix du mode de transport. Dans le cas des parkings vélo, il ne s'agit donc pas uniquement de répondre à la demande, mais aussi de la susciter. Certes, une bicyclette nécessite au moins dix fois moins d'espace qu'une automobile, mais elle doit tout de même être entreposée. Alors que le vol est le deuxième facteur qui dissuade à opter pour le vélo après l'insécurité routière, il est nécessaire de mettre à la disposition des cyclistes des parkings bien équipés.* »

Des places de stationnement vélos de qualité, en nombre suffisant et judicieusement localisées sont donc une manière de promouvoir l'utilisation du vélo, et ainsi les déplacements durables. Pourtant, sur le territoire de la ville de Neuchâtel, plusieurs sites sont que trop peu pourvus

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

de places dignes de la petite reine. Cela est vrai pour le centre-ville et pour les différents quartiers, notamment à proximité des lieux de consommation, de formation (écoles, lycées, université, ...), de culture (musées, théâtres,...) et de loisirs (stade, salles de sports,...).

Un cycliste souhaitant aller voir un match de volley à la Riveraine n'aura même pas à disposition d'anneaux sécurisés. Pareil pour le cycliste souhaitant se rendre au départ du funiculaire de Chaumont. Les Jeunes-Rives, le port (aux alentours des nouveaux lieux de divertissement), les différents sites universitaires, le cimetière de Beauregard ou les alentours de la Place Pury sont autant de sites manquant cruellement de places de vélo dignes de ce nom.

Le projet de Plan directeur de mobilité cyclable (PDCMC) fait le constat que plusieurs grands itinéraires ne sont pas encore complètement terminés sur le territoire de la Ville. Il est évident que davantage d'aménagements doivent être créés pour favoriser l'utilisation du vélo et l'accès aux zones de loisirs et d'emplois.

Une bonne complémentarité avec les transports publics est également un moyen de favoriser l'utilisation du vélo. La ville de Neuchâtel étant sur un coteau, certes magnifique, les quartiers dans les hauteurs sont peu accessibles pour les cyclistes pas forcément fans des montées. Le groupe socialiste se questionne donc sur la possibilité de rendre le transport des vélos gratuits dans le funiculaire de l'Écluse-Plan et le Fun'ambule. Pour rappel, le règlement de la LNM autorise le transport gratuit des vélos.

En conclusion, pour le groupe socialiste, la Ville de Neuchâtel se doit d'offrir un réseau et des places vélos dignes de la petite reine ! Il s'agit d'augmenter le nombre et la qualité des places de stationnement, d'améliorer les aménagements routiers et de favoriser le transport des vélos dans les funiculaires. Les investissements pour nos chers biclous ne sont d'ailleurs pas si importants, puisque les coûts et l'espace nécessaires à leurs aménagements sont nettement inférieurs à ceux des voitures.

Au vu de ce qui précède, le groupe socialiste prie le Conseil communal de bien vouloir apporter des réponses aux questions suivantes :

- Un projet d'augmentation et d'amélioration des places vélos est-il en cours sur l'ensemble du territoire de la ville ?
- Un diagnostic des emplacements stratégiques pour des places de vélos de qualité a-t-il été réalisé ? Si non, est-il planifié ?
- Une autre vélostation, comme celle à la gare (place Blaise Cendrars 3), est-elle prévue proche du centre-ville ?

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

- Quels sont les projets d'amélioration du réseau cyclable ?
- Des comptages vélos dans les endroits névralgiques de la Ville sont-ils prévus ?
- Est-il prévu de prendre contact avec la société TransN pour discuter de la gratuité des vélos dans les funiculaires Ecluse-Plan et Fun'ambule ?

Quelles mesures sont envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du processus participatif Centre et gare ?

Le président, **M. Antoine de Montmollin** demande à l'auteur de l'interpellation s'il est satisfait de la réponse écrite du Conseil communal, du 18 octobre 2017 (voir procès-verbal de la séance du 23 octobre 2017).

M. Gabriele Jeanneret, déclare :

- Partiellement et je demande l'ouverture de la discussion.

Comme il n'y a pas d'opposition à cette demande, il poursuit :

- Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour ses réponses précises et encourageantes mais, pour certaines d'entre elles, le groupe espère un peu plus de précisions sur la volonté du Conseil communal d'améliorer les aspects qualitatifs des aménagements et infrastructures destinées aux vélos. Je me permets donc de développer quelque peu ce propos, parsemé ci et là de quelques nouvelles interrogations.

Au sujet du stationnement, le Conseil communal ne formule pas de projet précis pour le financement et la mise en place de couverts à vélos dignes de ce nom. Dans sa réponse, il mentionne l'importance de favoriser des emplacements spécifiques aux vélos et que les projets d'agglomération constatent une nécessité d'améliorer ces aménagements mais existe-t-il un projet à l'étude au sein de l'administration ? Concernant la gratuité des vélos dans les transports publics, le groupe socialiste salue les efforts entrepris par le Conseil communal dans ses négociations, surtout au vu de la complexité de l'organisation. Et, justement, au vu de cette complexité, une solution intermédiaire pourrait être la création d'un abonnement vélo, mensuel ou annuel à prix réduit. Après l'ABOADO, l'ABOVELO ? A méditer !

Le Conseil communal invoque les vélos en libre-service comme solution pour éviter de devoir transporter sa monture dans les transports publics. La personne laisse son vélo à une station proche d'un arrêt de bus et en

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

reprend un autre à sa sortie du bus. La logique est implacable, mais encore faudrait-il que cela permette de surmonter le principal obstacle des cyclistes, les montées ! Avec 0 station de vélo en libre-service dans les hauteurs de Neuchâtel et du littoral en général, pas même à la gare ou aux arrêts du funiculaire Ecluse-Plan, le principe tombe un peu à l'eau, d'où notre question : quand y aura-t-il des stations de vélo libre-service dans les hauteurs de la Ville, en particulier justement à la gare et aux arrêts du funiculaire Ecluse-plan ? Cela permettrait de continuer à améliorer ce service qui est un succès remarquable et indéniable. Ce service qui favorise l'utilisation du vélo, il ne faut surtout pas l'arrêter. Il faut donc profiter du système choisi qui est très léger à mettre en place. Il faut réfléchir à multiplier les stations aussi sur les hauteurs de la ville.

En synthèse, le groupe socialiste encourage le Conseil communal à changer de braquet pour améliorer les aménagements pour les cyclistes. Il ne s'agit pas de mettre le vélo au-dessus d'autres modes de transport mais bien de le rendre égal à d'autres modes, surtout au niveau de la qualité des aménagements qui lui sont dédiés. Des actes concrets doivent encore être entrepris qui peuvent trouver des financements via le plan directeur cantonal des mobilités douces récemment adopté, des actes concrets qui permettent d'accroître la liberté de chacun, la liberté de pouvoir se déplacer en vélo et de pouvoir le stationner en toute sécurité, la liberté, tout simplement, de choisir son mode de déplacement. Dans l'intervalle, le groupe socialiste réfléchira aux suites qu'il donnera par rapport à la réponse obtenue à la présente interpellation. Pour terminer, le groupe acceptera le classement de la motion à l'unanimité et une abstention.

Mme Johanna Lott Fischer, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Comme le groupe socialiste, le groupe PopVertSol salue tout effort entrepris par nos Autorités pour favoriser l'utilisation du vélo. Nous sommes très contents que le vélo soit pour elle, une priorité de la législature 2017-2020. Pourtant la réponse à l'interpellation suscite quelques remarques et questions de notre part. Concernant le stationnement, rien n'est dit sur la qualité des stationnements prévus. Selon la durée qu'on laisse un vélo dans un endroit, il ne faut pas seulement un moyen pour le fixer correctement, mais aussi un habit. Aussi pour le stationnement, seulement les lieux de destination sont pris en compte, donc lieux de formation, de culture, de transfert modal, mais pas les lieux d'origine. Pourtant, il y a aussi un grand besoin de pouvoir

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

stationner son vélo de manière sûre et protégée à son lieu d'habitation. Il y a notamment, dans les quartiers avec une grande densité, des vieux immeubles et pas assez de places pour vélos facilement accessibles dans ou autour de ces immeubles. Est-ce que ces besoins ont été pris en compte ? Est-ce que la Ville est vigilante que pour des nouvelles constructions, assez de places de parc pour vélos sont mises à disposition, selon les normes VSS en vigueur ?

Concernant les projets d'amélioration du réseau cyclable, aucune mention n'est faite sur la possibilité de réduire la vitesse du trafic automobile pour permettre aux cyclistes de se sentir plus en sécurité. Cette mesure était d'ailleurs longuement discutée dans le cadre du processus participatif concernant l'aménagement de la rue de l'Ecluse. Pour les rues de quartiers, une solution pourrait être la création de plus de zones de rencontre, où la priorité sera donnée aux piétons. Est-ce que de telles mesures sont envisageables ?

Bien qu'une complémentarité entre TP et vélo est encouragée avec une réduction de l'abonnement « Neuchâtelroule » pour les titulaires de l'abonnement Onde verte, ceci ne remplacera pas un transport facilité et surtout moins cher des vélos dans les funis. Les vélos de « Neuchâtelroule » ne sont disponibles qu'au niveau du lac, une extension des emplacements au moins au niveau de la ligne de chemin de fer sera donc souhaitable. Est-ce qu'une telle extension est prévue ?

Concernant l'épineuse question du contresens cyclable à la rue du Crêt-Taconnet, est-ce qu'une solution est en vue ou est-ce que la solution provisoire, très pénible aussi pour les piétons, va perdurer éternellement ? Après le vote du Grand Conseil pour la loi sur la mobilité douce, et les crédits qui vont avec, est-ce qu'une planification approximative des aménagements à faire sur le tronçon Vauseyon-La Coudre, qui fait partie du projet phare (littoral) est disponible ? Comme vous comprenez bien, le groupe PopVertSol exprime ici sa satisfaction mais aussi son impatience de voir la situation de la petite reine, et cette dénomination n'a rien de péjoratif, mais est à prendre au sens propre, enfin s'améliorer significativement en ville de Neuchâtel.

Mme Cornelia Froidevaux-Wettstein, porte-parole du groupe Vert libéraux/PDC, déclare :

- Notre groupe soutient également tout effort qui promeut la mobilité douce. Nous sommes donc d'accord d'investir dans de nouvelles pistes

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

cyclables et stationnements pour vélo. Il nous tient à cœur que ces places vélo soient attractives non seulement pour l'utilisateur mais également sur le plan urbanistique. Nous proposons, en plus, d'aménager à certains endroits, des places vélo couvertes et équipées de prises pour recharger les vélos électriques. Nous jugeons aujourd'hui plus important d'investir dans le réseau des pistes cyclables que de financer la gratuité des vélos dans les transports publics. Notre groupe acceptera le classement de la motion.

M. Alexandre Brodard, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR est satisfait et acceptera donc le classement de la motion no 310.

Mme Christine Gaillard, Directrice de la Mobilité, déclare :

- Tout d'abord merci pour l'accueil que vous faites à ce rapport. Je fournis volontiers des réponses aux remarques formulées. Dans le cadre de la législature qui commence maintenant, un accent particulier va être mis sur le stationnement des vélos en développant d'une part le nombre de places pour les deux-roues équipés de moyens de fixation et partout où c'est possible d'abris esthétiques autant que possible et, d'autre part en adaptant la réglementation pour optimiser l'usage de ces places de stationnement. Il s'agit de définir la durée de parage dans les secteurs de transfert modal notamment, pour ne pas voir des vélos qui bloquent pendant des semaines les places proches de la gare par exemple. Il s'agit aussi de limiter la présence de vélos-ventouses. Il s'agit de définir des espaces dédiés aux vélos et des espaces dédiés aux scooters afin que les deux types d'usagers puissent s'y retrouver.

Le stationnement dans les lieux d'origine est normalement tâche du propriétaire des voitures de l'immeuble. Néanmoins la situation dans des périmètres très denses avec de vieux immeubles peut être précaire. Nous n'avons à ce titre pas de plan d'action généralisé car cela doit être examiné au cas par cas, mais nous sommes attentifs à cette question. A l'évidence, dans les nouvelles constructions, les normes VSS doivent être respectées. La question est plutôt : « pouvons-nous faire un peu plus que les normes ? » Le groupe PopVertSol nous a rendu attentif à la possibilité de réduire la vitesse du trafic automobile pour permettre aux cyclistes de se sentir davantage en sécurité. Cette option fait toujours partie de la discussion, dans chaque projet de requalification de rue, notamment dans les zones d'habitation et de formation. Voici quelques exemples où la

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

vitesse a été modérée à 30 à l'heure : dans le secteur sud de la gare, le Crêt-Taconnet, la Maladière, devant le CPLN et le CSEM, l'avenue Bellevaux et l'avenue du Mail. Deux zones de rencontre ont été créées récemment, la rue Marie de Nemours et la rue du Vieux-Châtel. Et ce soir, vous avez entendu que dans la rue Edouard Dubois, qui traverse le cimetière, nous sommes en train de réfléchir également à une zone 20 ou zone 30, cela dépendra encore des négociations. Donc de telles mesures font tout à fait partie de notre boîte à outils en faveur du cyclisme.

Concernant la proposition d'installer les stations de Neuchâtelroule le long de l'axe Corcelles-Cormondrèche – gare - la Coudre, qui constitue un peu le deuxième niveau après le Littoral. Effectivement c'est un axe pour le cyclisme tout à fait intéressant, indiqué dans le PDCMC (Plan directeur cantonal de la mobilité cyclable). Il y a deux problèmes de fond de mettre des vélos libre-service sur ce niveau. Premièrement, sans un aménagement cyclable de cet axe, la sécurité laisse encore à désirer et la mise en place d'un système de vélo libre-service semble un petit peu périlleux. J'y reviens tout à l'heure car la sécurité cela se travaille sur ces axes. Deuxième difficulté, pour qu'un système de vélos libre-service fonctionne bien, les vélos ne circulent pas seulement au niveau horizontal. Les lois de la gravité étant ce qu'elles sont, on va retrouver régulièrement tous les vélos en bas. Il faut les remonter. On devrait engager beaucoup de monde pour les remonter. Il faudrait vraisemblablement dédoubler nos structures actuelles pour le faire. C'est cela qui nous fait encore hésiter à nous lancer dans un projet de cette envergure. Pour l'instant, nous misons davantage sur des améliorations au niveau du Littoral. Je peux vous dire que les communes de l'Entre-Deux-Lacs s'intéressent maintenant activement à rejoindre rapidement le réseau. Nous avons donc plusieurs demandes d'installer des stations du côté de la Tène qui a déjà voté un crédit, du côté de Cornaux et du Landeron ainsi qu'à l'ouest. C'est faisable avec les moyens dont nous disposons. Toujours est-il, au cours de cette législature, que nous prévoyons d'élaborer une stratégie concrète pour mettre en place ce système sur l'axe passant par la gare et j'espère pouvoir vous le présenter dans les prochaines années.

Concernant l'épineuse question du contre-sens cyclable au Crêt-Taconnet, cela ne peut plus durer. Nous avons reçu, comme prévu, une nouvelle analyse du BPA. Mais cette analyse ne nous fournit toujours pas de solution, cela doit être dit. Il faudra bien trouver un compromis entre une situation idéale dans un pays plat, avec des routes très larges où tout le monde a de la place et la réalité que nous connaissons. Nous allons donc reprendre les discussions et les explications, la recherche de

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

solution. Cela se trouve tout en haut de notre liste de priorités en faveur de la mobilité cyclable.

Vous l'avez dit, le groupe Vert'libéraux/PDC fournit des visions et principes où devront passer les itinéraires cyclables. Ces visions nécessitent encore beaucoup de travail au niveau des communes. Toujours est-il que l'axe qui va de Corcelles-Cormondrèche, via la gare à La Coudre, constitue clairement une liaison centrale à intégrer dans toutes les actions d'aménagement dans ce périmètre. Nous travaillons par étapes en suivant les priorités établies lors des démarches participatives, via les projets d'agglomération. A la page 8 du rapport, vous avez une petite liste. Je mentionne juste l'avenue du Vignoble qui est une des mesures principales du projet d'agglomération, réalisation en cours. Ce sera fini l'année prochaine.

D'autres mesures sont prévues à la place Blaise-Cendrars, vous allez voir, au printemps déjà des aménagements provisoires qui devraient fluidifier et sécuriser le trafic à cet espace. Quant aux rues des Fahys, Sablons et Parc, toutes celles et ceux qui les connaissent savent que l'aménagement d'une bande cyclable dans les deux sens nécessite un grand travail de préparation et de recherche de solutions équilibrées, avec des propriétaires le long de ces rues. Je pense qu'il y a des solutions mais elles nécessitent une bonne dose de créativité, de souplesse et aussi un budget adapté. Par rapport au budget nécessaire, j'aimerais juste rappeler que les moyens financiers contenus dans le PDCMC sont assez limités. Il ne faut donc pas se faire d'illusions de ce côté.

Sur le côté ouest de cet axe, vers Peseux, vous savez que la rue des Draizes est difficile à atteindre avec ce carrefour autour des tunnels, le grand giratoire de Vauseyon. Il faut être solide en tant que cycliste si on s'y aventure. Je peux vous dire que les discussions concrètes, les négociations avec notre voisin ont repris récemment. Nous sommes en train de travailler de manière très concrète sur les solutions et notamment de trouver des alternatives sur l'axe Edouard-Dubois à nouveau pour les cyclistes. Nous sommes donc en train de voir comment gérer les différents parcours entre les différents besoins de déplacement entre les Draizes, Edouard-Dubois, de sorte à proposer quelque chose d'intelligent, de rapide et sécurisé pour les cyclistes et aussi pour les autres transports.

Le groupe socialiste a proposé, et c'est bien, c'est la créativité que nous apprécions, pour le transport des vélos dans le funiculaire, peut-être de travailler sur un abonnement ville, à prix réduit pour les cyclistes. C'est

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

tout à fait une option. Pour l'instant nous sommes en train de négocier le transport des vélos pour des cyclistes avec un abonnement annuel dans les bus et les funis. Pour l'instant nous essayons d'obtenir l'idéal ou l'optimal et si cela ne va vraiment pas on va se pencher sur des solutions un peu moins bonnes, mais quand même d'avancer. Nous n'allons donc pas lâcher ce morceau, on va poursuivre nos efforts mais, avant de publier un plan B, qui sera beaucoup moins bon, nous voulons le plan A, c'est un peu cela la stratégie. J'espère que vous allez soutenir cette politique.

Comme vous l'avez si bien dit, il faut rendre le vélo à l'égal des autres modes de transport. Nous avons tous compris qu'il y a encore de la marge à améliorer. Je crois que, on va s'améliorer mais même si vous allez, j'imagine, poser d'autres questions et formuler d'autres interpellations, oui il y a beaucoup de choses à développer, beaucoup de choses à améliorer jusqu'à ce que le vélo soit vraiment égal aux autres modes de transport. Nous y travaillons avec volonté. Il dépendra de notre volonté politique, celle de nos deux Autorités, de vous et de nous, si la mobilité cyclable peut rencontrer le succès que nous lui souhaitons. Je vous remercie d'ores et déjà de votre intérêt et soutien aux mesures concrètes qui seront proposées durant cette législature en faveur de la petite reine.

Le président, **M. Antoine de Montmollin**, constate que la parole n'est plus demandée. Il informe l'assemblée que l'interpellation est considérée comme traitée et retirée de l'ordre du jour. Il ajoute :

- Je n'oublie pas que la réponse du Conseil communal proposait le classement de la motion no 310.

Comme la parole n'est pas demandée, il propose à l'assemblée de se prononcer sur le classement de cet objet. Le Conseil général **adopte le classement de la motion no 310 par 33 voix sans opposition et 1 abstention.**

17-612

Interpellation de Mme Johanna Lott Fischer et consorts, intitulée « Elève en situation de handicap et scolarisé près de chez soi : un droit fondamental non respecté à Neuchâtel ».

En voici le texte :

L'école publique devrait permettre à tout élève de vivre sa scolarité dans l'école de son quartier. Ouvrir les portes de l'école ordinaire aux élèves en situation de handicap, c'est leur permettre d'apprendre avec les autres et de fréquenter des copains de leur quartier. L'école est un lieu de vie où chacun apprend au contact de l'autre, les élèves apprennent aussi les principes de vie tels que la tolérance, l'entraide, la patience et le respect de l'autre. Développer ces sentiments altruistes chez l'enfant d'aujourd'hui, c'est construire l'adulte de demain. Ajoutons que la proximité domicile – école favorise l'autonomie dans les déplacements et contribue à une mobilité respectueuse de notre environnement.

Cette intégration peut se faire de différentes manières ; soit en classe normale avec un soutien pédagogique spécialisé, ou, pour des enfants qui ont besoin d'un cadre plus calme et d'un groupe d'apprentissage plus petit, en classes intégrées Perce-Neige (CLIN) qui se trouvent dans les collèges, autant au niveau de l'école primaire que de l'école secondaire. Bien que les élèves passent la plupart de leur temps dans leur classe CLIN, ils peuvent intégrer des classes normales pour les leçons spécifiques comme le sport, les travaux manuels, la musique, et participer

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

à tous les évènements hors cadre scolaire, comme les courses d'école, joutes, etc.

Alors que sur le canton, des élèves en situation de handicap du Centre pédagogique Les Perce-Neige et du CERAS peuvent être scolarisés près de leur domicile dans des classes CLIN à Peseux, Colombier, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Fleurier, Le Landeron, Cernier, Malvilliers ou Hauterive, aucune classe ne permet l'intégration en école régulière de ces élèves à besoins éducatifs particuliers en ville de Neuchâtel.

Aussi nous nous étonnons que la Ville de Neuchâtel ne respecte pas en la matière la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Lhand art. 20) du 01.01.2004 ainsi que ces articles 8 et 36 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel du 24.09.2000.

Dans la mesure où la gestion des bâtiments scolaires est de la compétence des communes, il semble que selon l'ouverture et le bon vouloir de celles-ci des locaux peuvent être mis à disposition pour garantir l'accueil de ces élèves en classes intégrées tant en primaire qu'en secondaire.

Aussi, nous interrogeons-nous sur les points suivants :

- 1 – Quelle est la politique de la Ville en matière d'intégration scolaire ?
- 2 – Est-il prévu de réservé des espaces dédiés à ces classes dans les bâtiments actuels et futurs dédiés à l'accueil des élèves (écoles, structures parascolaires, tables de midi) ?
- 3 - Quel est le positionnement de la Ville pour étendre ces principes d'intégration à tous les enfants quels que soient leurs besoins éducatifs, de l'accueil en crèche à la fin de l'école obligatoire ?

Nous souhaitons qu'une politique et une vision claire de l'intégration scolaire soient définies en ville de Neuchâtel avec les partenaires concernés et nous serons attentifs à ce qu'elle soit développée tant pour le développement des enfants que pour le soutien des familles concernées.

Le président, **M. Antoine de Montmollin**, demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse écrite du Conseil communal (voir procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017).

Mme Johanna Lott Fischer répond :

- Oui nous sommes satisfaits et vous remercions pour votre réponse. Je demande toutefois l'ouverture de la discussion. Nous exprimons notre satisfaction de savoir que la Ville va mettre à disposition des salles de classe, comme c'était déjà mentionné dans le rapport du bâtiment Max-Meuron 6. Je me permettrai quand même une brève remarque qui ne concerne qu'indirectement notre interpellation. Ma remarque ne concerne pas directement notre interpellation car la Ville n'est pas impliquée directement dans l'organisation des cercles scolaires sur son territoire mais elle siège quand même au Conseil intercommunal et au comité scolaire de l'éorén. Il ne suffit pas de mettre à disposition une salle de classe pour réussir l'intégration des enfants handicapés. Sinon il peut arriver ce que j'ai vécu dans la classe de ma fille. Vous avez compris que ce n'était pas à Neuchâtel. Un matin, les élèves de la classe sont arrivés dans le collège désert car tout le monde était parti en course d'école !

Mme Christine Gaillard, Directrice de l'éducation, répond :

- Je comprends le désarroi dans cette situation, je crois que c'est justement l'illustration de ce qu'il ne faut pas faire et à quel point il est nécessaire et indispensable de rappeler régulièrement l'état d'esprit, l'attitude envers les personnes en situation de handicap et de vraiment vivre l'intégration. Je vous remercie d'avoir posé ces questions et d'avoir rappelé à notre Autorité aussi notre rôle dans ces situations-là.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Antoine de Montmollin**, informe le parlement que l'interpellation est considérée comme traitée et ainsi retirée de l'ordre du jour.

17-501

Postulat du groupe PopVertSol, par M. Edouard Jeanloz et consorts, intitulé « Pour une étude de la lutte contre les plantes exotiques invasives ».

En voici le texte :

Le groupe PopVertSol prie le Conseil communal d'étudier :

- la mise en œuvre de toutes les mesures de lutte nécessaires pour éradiquer les plantes invasives sur le territoire de la Ville de Neuchâtel et dans ses propriétés.
- l'organisation d'une politique d'information à la population sur les risques des plantes invasives.

Développement

Plantes exotiques invasives: DANGER !

Les espèces introduites après 1500 ans après J.-C. dans notre pays sont appelées néophytes. Généralement en provenance de pays lointains, elles présentent souvent l'attrait de l'exotisme: de belles couleurs spectaculaires, des formes originales, etc.

Beaucoup sont cultivées. Certaines s'installent peu à peu (parfois ce sont des « échappées de culture ») et sont ainsi naturalisées. Nous pouvons citer notamment divers oenothères, le *Mahonia aquifolium* et plusieurs espèces d'arbres comme le marronnier (*Aesculus hippocastanum*). La présence de la plupart, confinées aux espaces rudéraux (bords de route, chemins, friches, terrains vagues, voies de chemin de fer, etc.), reste anecdotique, ce sont les espèces adventices.

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

Pourtant un petit nombre parmi ces espèces introduites volontairement ou pas se révèlent à la longue particulièrement envahissantes et peuvent présenter plusieurs types de danger.

- Danger pour la santé humaine: allergies notamment (p. ex. berce du Caucase, ambroisie, sumac, ailante, laurelle).
- Danger pour l'économie: "mauvaises herbes" tenaces dans les cultures (p. ex. ambroisie), déstabilisation d'ouvrages (murs, édifices) et des berges de rivières (renouée du Japon, ailante, buddleia) envahissement d'étangs, etc. (p. ex. élodées, jussies, myriophylles).
- Danger pour l'environnement: envahissement de zones naturelles, y compris les réserves, disparition d'espèces et de milieux indigènes originaux (p. ex. solidage géante, buddleia).

Pour nombre d'entre elles, le danger qu'elles représentent n'est apparu que tardivement et a posteriori. La phase d'expansion peut être très longue (1 à 2 siècles), mais l'intensification des échanges commerciaux et des déplacements humains raccourcit cette période en multipliant les sources d'infestation. Et malheureusement lorsque ces plantes sont bien installées, la lutte revient très cher.

Exemples:

Aux Etats-Unis, des chercheurs ont estimé à 138 milliards de \$, le coût dû à l'introduction des espèces animales et végétales. Au Québec, le coût direct de l'ambroisie (santé et lutte) est à ce jour de 49 millions de CHF.

Ces plantes envahissantes doivent être connues, contenues, détruites ! Le processus d'envahissement n'est pas immédiat: il est lent, progressif mais exponentiel ! Lorsque l'envahissement est constaté: il est généralement trop tard pour agir !

Par l'expérience des pays voisins, nous commençons à connaître la menace que représentent ces plantes, ce qui nous permet d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Ces espèces problématiques ne font jamais partie d'un processus naturel de colonisation. Il est de notre devoir, aujourd'hui, de les détruire parce qu'elles sont un danger pour l'équilibre de nos écosystèmes.

A l'exception de quelques très rares cas, ces espèces ne régressent pas naturellement après quelques années, au contraire ! Plus l'espèce présente d'individus et de populations, plus le danger est grand: chaque pied représente une potentialité de 10 à 1000 voire 10'000 individus supplémentaires. En conséquence chaque pied, chaque population détruite, est un acquis important.

Au début, ces espèces poussent là où elles arrivent, là où elles peuvent: dépotoirs, friches, bords de route. Mais lorsque le potentiel de reproduction est devenu suffisant, on les retrouve dans les cultures et les jardins, puis au bord des rivières, dans les milieux naturels et, bien sûr aussi, dans les réserves naturelles et sur les bâtiments.

Plus l'espèce est installée depuis longtemps, plus la sélection fait son œuvre. Au bout de quelques années, seuls les descendants adaptés au milieu et au climat auront survécu, et seront devenus particulièrement agressifs.

La CPS (Commission Suisse pour la Conservation des plantes sauvages) coordonne les activités au niveau suisse. L'office phytosanitaire cantonal sert lui, de référence

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

pour la géolocalisation des foyers de plantes invasives et donne des conseils pour leur éradication.

Un groupe de travail de la CPS a établi une liste noire (espèces posant d'ores et déjà des problèmes avérés en Suisse) et une « Watchlist » (espèces posant des problèmes dans les pays limitrophes, présentes ou en expansion en Suisse).

L'abandon du site de Vieux Châtel a engendré une friche que l'ailante, espèce d'arbre invasive, a eu vite fait de coloniser. Cette espèce à l'enracinement profond et drageonnant a dû être éliminée pour démarrer les travaux de construction du futur jardin public. Cela a coûté très cher pour notre collectivité et le problème n'est que partiellement résolu, l'espèce étant encore présente à proximité.

Ces coûts auraient pu être évités si la Ville de Neuchâtel menait une véritable politique d'éradication systématique des espèces exotiques invasives.

Ce que souhaite notre groupe à travers ce postulat, c'est que la Ville, par le biais de son service des infrastructures notamment, étudie la résolution de ces problèmes en amont en se dotant d'une politique préventive en la matière.

En fera partie un volet d'information à la population afin que chacun soit mieux informé et se sente concerné par cette problématique. C'est par un effort collectif que des résultats probants seront obtenus.

Sources : Office phytosanitaire cantonal et le GRINE (Groupe espèces invasives Neuchâtel).

Le président, **M. Antoine de Montmollin**, constate que le postulat n'est pas combattu. Il informe alors l'assemblée qu'il est pris en considération sans débat, selon art 53, al.5 et retiré de l'ordre du jour.

Voici le texte définitif du postulat :

« Le groupe PopVertSol prie le Conseil communal d'étudier :

- la mise en œuvre de toutes les mesures de lutte nécessaires pour éradiquer les plantes invasives sur le territoire de la Ville de Neuchâtel et dans ses propriétés.**
- l'organisation d'une politique d'information à la population sur les risques des plantes invasives. »**

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

Le président du Conseil général, **M. Antoine de Montmollin**, poursuit :

- Vous avez reçu, en supplément à l'ordre du jour de cette séance un postulat 17-502 et une interpellation 17-616. Je vous propose de ne pas traiter ces objets aujourd'hui car ils ont été attribués à la Direction de l'économie, cette direction change de directeur et nous traiterons donc ces objets lors de notre séance de janvier si cela vous convient.

Je vous propose donc de passer à la dernière partie de cette séance qui est une partie importante puisque c'est lors de celle-ci que notre Conseil général est invité à rendre hommage au conseiller communal Olivier Arni qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2017. La parole est aux groupes.

Hommage à M. Olivier Arni

Mme Cornelia Froidevaux-Wettstein, porte-parole du groupe Vert`libéraux/PDC.

- Monsieur le conseiller communal, cher Olivier, j'ai le plaisir ce soir de prononcer quelques paroles à l'occasion de ton départ du Conseil communal. Tout d'abord je n'ai pas fait connaissance d'Olivier Arni à l'Hôtel de Ville. Nous sommes voisins depuis plus de 6 ans et nos garçons sont liés d'amitié depuis plus longtemps encore. Je suis contente de ne pas devoir prononcer un discours lors du départ de notre voisin. C'est donc la voisine et la politicienne qui s'adresse à toi ce soir. Comme assez jeune politicien, tu as accédé au Conseil communal et tu t'es directement occupé du dicastère complexe de l'urbanisme de l'économie et de l'environnement. Je crois que l'on peut dire que tu as amené beaucoup de vent frais, du positivisme et du dynamisme dans ce dicastère. Avec ta personnalité directe, enthousiaste et engagée et tes qualités de motivateur, tu as réussi rapidement à mettre beaucoup de belles choses en route. J'aimerais mentionner juste quelques-uns des projets stratégiques que tu as initiés. Commençons par Numa-Droz. La nouvelle place de Numa-Droz n'a pas passé auprès de la population mais, personnellement, j'aimais beaucoup ce projet. Chaque fois, quand je traverse un passage piéton sur cette place, je regrette le rond-point animé que nous aurions pu avoir dans d'autres circonstances et peu après le rejet de Numa-Droz, la démarche centre-rive Participative Jeunes rives a passé auprès de la population, ce qui n'était pas évident d'un point de vue politique. Il y a eu également Microcity, en collaboration avec le Canton,

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

le positionnement de Neuchâtel comme centre de l'énergie solaire et une politique énergétique durable et générale que tu as établie pour notre ville. Il y a eu la passerelle de Bel-Air, le développement et l'animation du centre-ville et du vieux port avec, notamment, des nouvelles lumières et des fêtes plus ou moins silencieuses.

Il y a eu plusieurs projets immobiliers comme Gouttes-d'Or, la rénovation très réussie de l'Hôtel de Ville, des nouveaux parcs qui contribuent à la richesse de la flore et de la faune en ville, et je vais m'arrêter là. Tu es un conseiller communal pour toutes et pour tous. On dirait d'ailleurs que tu connais personnellement tous les habitants de la ville. Tu as réussi à se faire écouter les adversaires traditionnels de ton parti et tu as soigné les échanges entre les différents acteurs de la ville et la population. Tu rayonnes d'un admirable engagement et enthousiasme pour tout ce que tu entreprends. Toutefois, ce qui m'a le plus impressionnée, c'est le respect que tu portes aux autres. Dans ta fonction, on se fait facilement critiquer et les critiques ne sont pas toujours respectueuses. Parfois, elles atteignent même un niveau très bas. Mais, pas une seule fois je ne t'ai vu perdre le respect, dans tes répliques, à ceux qui te critiquaient. Je sais que tu aimes les citations. Je n'en ai pas trouvé de Ghandi pour cette occasion mais je me sers d'une de Bouddha « : il n'existe rien de constant si ce n'est le changement ». Mon groupe et moi te souhaitons beaucoup de plaisir avec les changements professionnels qui t'attendent et nous te souhaitons de profiter d'avoir un peu de temps libre avant de te relancer, sans doute à fond, dans de nouveaux projets. Je te souhaite, ainsi qu'à vous toutes et tous, de belles fêtes de fin d'année.

Mme Amelie Blohm Gueissaz, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le 7 septembre 2009, vous siégez pour la première fois en qualité de membre du Conseil communal aux côtés de Pascal Sandoz, Alain Ribaux, Mme Jeanneret, M. Perdrizat. Vous avez hérité de la conseillère communale Garbani le très important dicastère de l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement et vous nous avez produit un impressionnant nombre de rapports ces 8 dernières années. En préparant ce petit hommage, j'ai trouvé tellement de rapports rédigés par vos soins que je me suis dit que, sans vous, le Conseil général aurait pu siégé seulement une fois sur deux...

Blague à part, pour nous rappeler vos nombreuses activités pour notre commune, je me permets de citer quelques rapports dont vous étiez l'auteur et qui ont eu un fort impact sur la Ville. Faute de temps parce que

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

je ne veux pas reprendre le tout, je dois laisser de côté de nombreux autres rapports comme, par exemple l'assainissement énergétique de toute une série de bâtiment, la réfection de trois fermes, plusieurs ventes de maisons à Chaumont, la création de deux parcs, Cadolles et Serrières, le gros travail de la « CSPIL » (Commission Spéciale de la Politique immobilière et du logement tout ce dont je ne parle pas. En 2010, c'était tout au début, la vente des anciennes caves du Palais. Le groupe PLR considère les caves du Palais comme une porte d'entrée de la ville en descendant de la gare et est très satisfait de son utilisation actuelle et de son aspect soigné. La fin des négociations pour la mise à disposition du terrain des Cadolles. Aujourd'hui, c'est presque oublié mais le déménagement de l'hôpital et la construction de plusieurs immeubles locatifs était une grosse transaction urbanistique que vous avez reprise en cours de route. En 2011, la passerelle du Millénaire qui relie la gare et la colline de Bel-Air où vous avez impressionné, par vos talents de négociateurs entre la Ville et les nombreux voisins. Cette passerelle est un peu le symbole de votre talent fédérateur.

En 2011 vous avez également soumis au Conseil général les premiers rapports concernant le réaménagement secteur place du Port et l'avant-projet des Jeunes-Rives, des dossiers compliqués qui prendront encore du temps avant d'être réalisés. 2013-14, gros crédit pour la restauration de la Collégiale avec la mémorable visite des membres du Conseil général sur l'échafaudage. 2013 aussi, réaffectation de la cour sud de l'Hôtel communal (SECOPPO) et fruit d'une collaboration entre les partenaires privés et publics, l'implantation de « Heidi.com » qui aida à créer une dynamique innovante et positive pour le centre-ville. Heidi.com n'était que le début de votre engagement pour le centre-ville. En 2014, vous avez déposé le rapport pour un développement stratégique du centre-ville de Neuchâtel. Vous vous êtes investi durant toutes ces années pour augmenter l'attrait du centre-ville, y attirer des manifestations, organisé vous-même des événements, des inaugurations. De la même année date aussi le gros dossier de la rénovation de l'Hôtel de Ville qui est redevenu un joyau et a un attrait incontestable pour notre ville. L'année après, en 2015, vous avez emboîté le plan directeur lumière au centre-ville, un autre rapport pour embellir notre cité tout en diminuant la consommation électrique. De 2015 date aussi le rapport « Ensemble Gouttes-d'Or » grosse transaction immobilière et urbanistique à Monruz avec la construction de nombreux très beaux appartements. En 2016, vous nous avez présenté un rapport avec la stratégie énergétique qui est le fruit d'une étroite collaboration avec la Commission de l'énergie que vous avez consultée en amont. C'était une première et très appréciée au PLR. Cette

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

année, il y a eu le rapport « nature en ville, » un rapport concernant la politique en faveur de la biodiversité et, finalement ce soir, le rapport sur le patrimoine domanial que le groupe PLR avait réclamé tant de fois. Vous avez entendu les louages de mon collègue, M. Brodard. Le groupe PLR n'était pas toujours de votre avis M. Arni, mais nous avons pu exprimer notre opposition à un certain nombre d'idées et de projets. Mais ce n'est pas le moment d'un dernier règlement de comptes, ce soir nous aimerions profiter de cette cérémonie pour vous remercier pour l'enthousiasme avec lequel vous avez travaillé pour le bien de notre commune. Vous étiez à la tête d'un très grand dicastère et vous avez laissé des marques à Neuchâtel. Vous étiez à une place très exposée car elle touche toute la population. Le groupe PLR vous remercie pour les longues années au service de la Ville de Neuchâtel et vous souhaite une nouvelle mission qui vous remplira de satisfaction et de bonheur.

M. Nicolas de Pury, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Monsieur le Conseiller communal, cher Olivier. Je commencerai par un certain nombre de citations que tu as écrites dans le « Vivre la Ville ». Tu as commencé en 2009, tu n'as pas encore tout à fait fini mais certaines sont sorties de leur contexte, c'est cela qui est sympathique à entendre. Certaines sont parfaites, pleines d'énergie souvent et d'autres pourraient faire acte de candidature au prix « Champignac ». En 2009 tu déclarais, jeune conseiller communal : « l'avenir est entre nos mains ». « Dans un monde incertain, face au pessimisme et au fatalisme seules les actions concrètes sont susceptibles d'ouvrir un chemin d'espoir pour le futur et de redonner du courage ». « Une nécessité : il faut réunir nos forces, il s'agit de résoudre les problèmes actuels et de préparer le futur. Longue vie à la démocratie », c'était en 2010. « Rien de tel qu'une volonté partagée pour aller de l'avant ». Cela, c'est typique. « Véritable inspiration, il contient une profondeur et une sagesse qui m'éclaire dans les moments de doute et d'obscurité », tu te référerais à un proverbe. « Ensemble, ne peut-on pas renverser les montagnes ? Nous sommes acteurs d'un monde en évolution et pas seulement spectateurs d'une réalité qui nous échapperait ». « La volonté d'embellir la ville et de la faire évoluer en dialogue et avec les enjeux du 21^{ème} siècle. » « Dans une époque marquée par les incertitudes de toutes sortes, c'est un encouragement à lever la tête et à porter notre regard vers un avenir à créer ». « Avec le recul de l'analyse, il m'apparaît que ce dénouement positif est emblématique du chemin à prendre pour chercher des solutions dans les situations les plus complexes ». « A tout âge on peut apprendre. N'est-ce pas d'ailleurs ce qui rend la vie intéressante ? ». « Il faut se méfier des

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

discours pessimistes et négatifs qui détruisent tout projet innovateur sans rien proposer. Ce mode de pensée conduit la société dans une impasse et au déclin ». « Les choix d'aujourd'hui déterminent le monde de demain » c'est un grand classique ! « Tout en étant conscient des réalités du monde, il s'agit pourtant d'avancer en essayant de se projeter positivement dans l'avenir », là, nous sommes en 2015. « Pas de polémique qui attise les peurs, qui nous enferment dans des perceptions déformées du monde, nous empêchant de voir clairement la réalité » et plus succinctement, « les élus ont beaucoup à apprendre », « C'est un enjeu de société majeur, il convient d'en débattre largement, en posant clairement la question des valeurs que nous souhaitons créer ». Nous parlions de l'innovation. « Tout commence finalement par la décision de chacune et chacun d'entre nous. C'est le point de départ ». Nous sommes déjà en 2017.

Par rapport au centre-ville maintenant : « cet anniversaire est une opportunité pour prendre conscience de la profondeur de l'histoire. C'est aussi un point de départ vers de nouvelles pages à écrire et à vivre ensemble. L'avenir commence toujours maintenant, avec nos amis de Besançon qui venaient fêter les 40 ans du jumelage. « Neuchâtel est une ville fleurie et lumineuse, fleurie en été et lumineuse à Noël ». « Pourtant rien ne va de soi. A notre époque, il est essentiel de surmonter chaque obstacle et d'aller résolument de l'avant de manière courageuse et positive ». « Il s'agit de mettre en scène, par la lumière, les atouts du centre-ville ». « Grâce à sa zone piétonne qui va briller de mille feux, Neuchâtel va encore rayonner loin à la ronde. Brillez plus fort tous ensemble ». « Le centre-ville, passionnément. Venez flâner en zone piétonne » surtout pendant la quinzaine commerciale. J'ajouterais également que tu as proposé et développé les fresques murales, une politique qui vise vraiment à mettre les riches atouts du cœur de la cité, le passage des moulins, le passage des boucheries, des fausses-Brayes, le bâtiment au port de la navigation et maintenant le Neubourg. Personne n'y croyait vraiment mais c'est quelque chose qui est perçu de manière très positive. Démarche participative également avec les rives, passerelle du Millénaire, anciennes serres, Microcity, le rond-point carré de Numa-Droz, tu étais l'un des acteurs qui a commencé à faire cela et tu as déclaré que le dialogue et la concertation contribuent à accroître notre intelligence collective.

« Après des années de tergiversation et de polémique, l'heure est venue aujourd'hui de tourner la page et de regarder vers l'avenir. » C'était en 2010 en parlant des rives. « Le long de ce chemin il faudra affiner un projet

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

qui rassemble largement et trouver un équilibre entre ce qui est souhaité et ce qu'il est possible de faire par le dialogue et l'existence d'une volonté commune d'aller de l'avant, écrivons ensemble un nouveau chapitre de l'histoire » Et puis, il y a également les vœux. Au début de l'année, on souhaite les bons vœux à toute la population grâce à notre organe préféré, la « *Pravda* » locale, « *Vivre la Ville* ». « L'ouverture au monde nourrit notre propre humanité et donne sens à la véritable solidarité. Pour progresser et ne pas juste reproduire les mêmes cycles. Etre libres c'est oser » « En conjuguant tous les talents, nous pouvons écrire un nouveau chapitre de notre histoire ». Cette fois c'est pour les vœux mais pas seulement. « L'énergie de la victoire se développe à l'instant où nous nous décidons de faire face à la réalité en se disant que tout commence maintenant. » « La dignité de la vie est un trésor à chérir, à protéger et surtout à ne pas oublier. Citoyennes et citoyens du monde, face à l'obscurité fondamentale qui envahit notre planète, faisons surgir la lumière ». « Participer c'est bon pour la santé ». C'était lors de la sortie du non-filtré. Il y a aussi eu les vœux d'Olivier Arni pour Olivier Arni. C'était en octobre 2016, juste avant les élections communales. « Amoureux de Neuchâtel et citoyens du monde, je suis résolument prêt à poursuivre ma mission, votez pour moi. Et puis aussi à M. Météo du Conseil communal, en fonction des saisons. Tu as commencé par celle-ci : « après l'hiver, il y a toujours le printemps » trois ans plus tard, tu signalas « Bel été à vous » tu parlais des panneaux photovoltaïques en été. « Avec l'arrivée du printemps, le moment est venu de faire surgir un état d'esprit positif qui valorise l'esprit d'entreprise, la coopération et l'innovation ». « Osons rêver, se projeter dans l'avenir et relever de grands défis qui nous permettent de développer avec enthousiasme nos qualités, tout en contribuant à la création de valeurs ». C'était juste pour l'arrivée du printemps. Une année plus tard : « Vivement le printemps. Il me tarde de revoir les magnolias en fleur et d'entendre les oiseaux chanter, s'émerveiller devant la diversité de la famille humaine et la beauté du ciel le matin. Le printemps, c'est l'énergie du renouveau et les ailes de l'espoir. C'est une saison qui inspire et donne envie d'agir avec clarté » . « Du soleil dans la ville, soyons-en fiers à l'heure où le soleil de la fin de l'été réchauffe notre cœur et notre ville ». C'était au moins d'août de cette année.

Cher Olivier, merci pour ton engagement, ton énergie positive et si communicative. Ta certitude d'aimer le monde entier et d'espérer que le monde entier t'aime aussi. Tu as fait bouger cette ville comme rarement, notamment son centre en valorisant bon nombre d'actions. Les fresques murales sont un succès, je l'ai déjà dit, peu de monde croyait à une telle réussite. Les démarches participatives ont rencontré un bon succès

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

populaire. Certains sont ambitieuses et donc difficiles à mettre en place, mais le fait est qu'elles existent. Le centre-ville, le plan lumière, l'Hôtel de Ville, la Collégiale, les Jeunes-Rives, pour la réflexion qui ont duré et qui sont toujours en cours, voilà des points que l'on peut souligner, ce qui correspond quand même à plusieurs dizaines de rapports qui ont été soumis au Conseil général. Cher Olivier, après toutes ces années, nous garderons de toi une image positive, telle que tu aimes à la transmettre. Merci à toi et bon vent.

M. Philippe Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Prendre congé d'un magistrat n'est pas chose aisée. Relater un parcours n'est pas moins difficile. En effet, que choisir ? Que mettre en exergue ? Tel est le challenge auquel je me trouve confronté. Soudainement m'est venu à l'esprit cette question. Ne vit-on pas une soirée de remise des César, des Oscar ? Ne suis-je pas ici en train de remettre un insigne pour l'ensemble d'une carrière menée avec passion et engagement ? Ce parallèle me convient bien car il permet de prendre de la hauteur, de s'échapper de la critique du dernier film. Oui, l'œuvre est belle. Elle est dynamique, créative et significative.

Parlons maintenant de ce réalisateur. Le mot n'est pas vain surtout lorsque l'on est en charge d'un dicastère tel l'urbanisme et l'économie. N'est-on pas ici au cœur même du développement, de l'imagination et du partage afin de mieux construire à plusieurs le présent et l'avenir d'une cité ? A l'occasion d'une interview parue le 13 octobre 2009 dans le journal local, vous avez, M. le Conseiller communal, cette phrase programme « les actes sont le seul moyen de convaincre ». Fort de cet adage, vous avez œuvré afin de ne pas vous démentir. Pour imager votre façon de faire, un petit projet me revient à l'esprit, celui de la passerelle reliant le plateau de la gare au chemin de Belleroche. Pour parvenir à un tel résultat, il vous a fallu convaincre des propriétaires privés, de l'avantage qu'ils avaient d'accepter la construction d'une telle passerelle. Votre conviction, la force des arguments mis en avant avaient transformé ces mêmes propriétaires à devenir eux-mêmes les promoteurs du projet auprès du dernier des récalcitrants. Cette réalisation, issue d'un travail collectif, fait d'écoute et de recherche des convergences représente votre marque de fabrique.

Déjà comme animateur socio-culturel et co-responsable du centre des loisirs, vous avez développé cette capacité de fédérer auteur de projets tant au niveau professionnel qu'au milieu associatif. Comme conseiller

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

général et président de la commission pour la troisième étape du plan de stationnement, cette même capacité de mettre les contraires en commun aboutit à un résultat dont personne ne rêvait vraiment - le président de groupe que j'étais n'était pas peu fier - fourni par l'un de mes pairs, par l'un de mes camarades. Lassé des rigueurs de l'étiquette je la Laisse l'appellation Monsieur le Conseiller communal pour te parler plus directement cher Olivier. Oui, ton activité de conseiller communal a été riche. Ta persévérance t'a permis de débloquer des situations difficiles. Je pense ici plus particulièrement au service de la gérance qui se trouvait dans un état peu favorable, mais que dire de ton action au profit du centre-ville ? La mise en place d'un forum participatif est ton idée de faire de la Ville un acteur promouvant d'actions significatives. Ceci a permis de sortir notre centre de sa torpeur. Les commerçants sont devenus des partenaires, non sans oublier les autres acteurs, dont les habitants. Dans le même centre sévissait un fléau, les tags innombrables. Là aussi, ton idée que la culture doit investir les espaces publics a permis non seulement de circonscrire ces dépravations, mais plus encore d'embellir notre ville par des fresques superbes. La récente ouverture du passage du Neubourg en est un témoignage édifiant. Je ne dirai rien sur les domaines, mon intervention précédente sur le rapport concernant justement ces derniers a sans doute suffisamment montré la satisfaction du groupe socialiste. Par contre, la politique immobilière est aussi un domaine où ton énergie a excellé. Le projet des Cadolles, bien que globalement positif pour la ville, a montré les embûches à éviter. De multiples projets, tenus par des entrepreneurs privés ont vu le jour pour un grand nombre d'appartements. Le désir d'obtenir 20 % de logements d'utilité publique a été largement entendu, de même que la volonté d'avoir, dans tout projet, de la mixité non seulement sociale mais également générationnelle. Le dernier grand projet à l'aube d'un démarrage prochain, celui de Monruz-Gouttes d'Or ne manquera pas de transformer un quartier à l'identique de celui des Portes-Rouges. Permettre à des entrepreneurs privés de développer du logement est l'une des missions des collectivités publiques. Ta marque est d'y avoir joint des objectifs sociaux et environnementaux en faveur du bien-être général. Il va de soi que ce n'est pas imaginable de parler de ton parcours au sein du Conseil communal sans aborder le réaménagement des Jeunes-Rives. A ton arrivée à l'Exécutif, tu déclarais : « Avec le concours d'idées Europan, cela prendra un peu de temps. Nous connaîtrons en 2010 les résultats du concours. Après il s'agira de travailler un projet afin qu'il bénéficie de la plus large adhésion possible et qu'il tienne compte des moyens financiers à disposition ». Plus loin tu déclarais : « tout dépend de la nature et de l'ampleur du projet. Il peu s'agit d'un projet qui se réalise en 2 comme en

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

15 ans ». Tu avais vu juste, l'ampleur du projet a nécessité du temps car la démarche participative était, à tes yeux et aux nôtres, incontournable. La précipitation n'est pas bonne conseillère, tu l'as bien compris, surtout lorsqu'il s'agit de l'aménagement de l'espace public.

Ce bilan n'a pas l'ambition d'être exhaustif, loin s'en faut et je m'arrêterai là. En effet, parler des réalisations seulement est insuffisant et manque singulièrement de chaleur. Je désire aussi parler de l'homme Olivier Arni que j'ai appris, peu à peu à connaître, chaque semaine un peu mieux. Ton ouverture aux autres, ta volonté de dialogue, ton enthousiasme communicatif et ta chaleur humaine sont reconnus. Ta générosité est aussi une caractéristique de ton action. Ta volonté d'apprendre s'est particulièrement dévoilée en matière d'urbanisme. Les valeurs qui t'habitent nous sont connues par une interview d'août 2009. Tu déclarais alors parmi lesquelles, les valeurs, le sens du travail, de la discipline, de l'engagement, de la dignité humaine et de la solidarité qui est une forme de responsabilité collective. Ces différentes valeurs ont transpiré dans ton activité. Tu ne t'es pas déjugé. Je termine ici en posant trois points de suspension, volontairement, car l'existence est un continuum fait d'étapes, d'arrêts et de démarrages. Une chose est sûre car je te connais assez pour savoir que ta passion pour cette ville va demeurer mais se traduira autrement. Dès lors, au nom du groupe socialiste, nous tenons à saluer ton action au profit de la Ville et de ses habitants. Merci

M. Olivier Arni déclare :

- Je tiens à vous remercier toutes et tous très chaleureusement pour ces interventions qui étaient écoutées avec beaucoup de plaisir et d'émotion. J'ai apprécié la rétrospective racontée par Nicolas de Pury, qui est un très bon lecteur. Je t'engagerai à futur pour les narrations. Vous savez, tout en haut de la fresque du Neubourg, il est écrit : il était une fois. Ce n'est donc pas seulement quand nous étions enfants. Il était une fois, c'est l'histoire d'une vie. Chaque jour, il était une fois et c'est bien avec cette manière, cet état d'esprit que j'ai pris mes fonctions en 2009 car, tout au départ, quand j'ai intégré cette salle en 2000 comme conseiller général, c'était « il était une fois Neuchâtel » et c'est de se dire qu'on va participer à l'histoire de cette ville dans laquelle on a grandi, on y a fait du football, des sorties, des fêtes des vendanges. Nous avons vécu plein de choses et, à un moment donné, on a envie de s'impliquer un peu plus et de se dire que cette démocratie, cette société cette petite ville, j'ai envie d'y contribuer. L'élément plus particulier ce soir c'est de me dire que cela fait quasiment 17 ans que tous les mois je viens dans cette salle. Je ne deviendrai pas

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

majeur, je resterai mineur à 17 ans, avec la liberté qui va avec cet âge mais il est vrai que c'est une salle extraordinaire et quand on voit cette renaissance qu'elle a pu connaître à travers la restauration qui a été faite, c'est un grand plaisir de pouvoir y venir. Donc 8 ans et demi d'intenses activités en tant que conseiller communal, un profond sens de la mission et de la responsabilité succédant à une femme pour qui j'avais beaucoup de considération et de respect, mais qui, force est de constater, avait vécu des mandats assez difficiles sous notamment l'emprise d'une grande pression et d'une grande faiblesse quant à la manière qu'elle avait de pouvoir reconduire ce mandat. Ce fut donc une grande pression pour y succéder avec aussi une exigence très forte et c'est dans cet esprit que je m'étais exprimé dans les colonnes de l'Express pour mettre avant tout la fonction en avant. Pour moi la politique n'a jamais été un spectacle. Je ne suis pas de ceux qui vont faire DJ, faire des battles en tant qu'élus. Je trouve que la politique est une mission, ce n'est pas un métier, une mission sérieuse et on se doit de respecter avant tout cette mission, surtout dans une aire où tout devient de plus en plus sujet aux buzz, aux émotions et à des logiques plus émotives que véritablement construites. Evidemment une page va se tourner le 31 décembre, date que j'ai eu la chance de pouvoir choisir, à dessin, passage vers une nouvelle année, passage bien sûr vers un nouveau chapitre qui va s'ouvrir, mais que le temps passe vite et je trouve incroyable à quel point ces 8 ans et demi se sont déroulés avec une rapidité incroyable. Je n'ai pas du tout l'impression d'avoir dû prendre mon mal en patience, au contraire, prenons le temps, à un moment donné de se dire arrêt sur image et regardons ce qui a été fait. 71 rapports présentés au Conseil général, tous acceptés, sauf un parce que retiré. Ma femme est espagnole, j'aime bien l'art du drapeau rouge, il faut aussi savoir retirer les rapports avant qu'un référendum soit lancé et je pense que, j'étais d'ailleurs assis ici, à la place de ma collègue Christine Gaillard lorsque Pascal Sandoz défendait ce rapport sur Numa-Droz et un membre du groupe PLR qui s'est levé et a dit : « Monsieur le conseiller communal, retirez ce rapport, il y a un ou deux points à discuter. Nous en discutons et on va peut-être trouver une solution. Si vous ne le retirez pas, nous lançons un référendum. Le collège a essayé de ne pas retirer le rapport et c'est ensuite parti en référendum avec le résultat que nous connaissons. Des fois c'est mieux de retirer. Un peu de sagesse, un pas en arrière, c'est mieux de retrouver de la rondeur. Donc, que le temps passe vite, mais quelle chance, quelle expérience extraordinaire. C'est vraiment une profonde reconnaissance que d'avoir pu exercer cette fonction, surtout d'avoir pu servir Neuchâtel au sens quasi médiéval du terme. Servir ma ville de cœur, ma ville d'esprit. J'ai toujours été attaché aux armoiries. Quelqu'un disait le poulet en parlant des armoiries. Je lui ai

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

fait remarquer qu'il avait beaucoup de chance de vivre dans l'époque actuelle car quelques centaines d'années auparavant, cela aurait peut-être mérité un peloton d'exécution et plus personne, à partir de ce jour, a osé utiliser le mot poulet devant moi. Pour moi, on travaille pour une ville, on la sert, on respecte les armoiries. Si on ne les respecte pas, alors on change de travail. Tout cela pour vous dire que je l'ai fait avec beaucoup de respect pour cette collectivité mais aussi pour les élus car je pense que l'on sous-estime complètement la chance de vivre dans une démocratie. Comme on sous-estime le fait d'avoir de l'eau potable, c'est normal. On n'en perçoit plus la valeur mais cela a une immense valeur et, pour peu que vous voyagez, que vous soyez ouverts aux réalités du monde, vous verrez que c'est un bien extrêmement précieux mais très fragile et ce bien précieux, ne peut que se transmettre d'une génération à l'autre que parce qu'il y a un respect entre les citoyennes et les citoyens qui accèdent à des fonctions électives, parce qu'ils ont cette conscience de représenter la population et qu'à ce titre ils se doivent de se respecter les uns et les autres.

Si je veux parler de tous ces rapports, chaque fois c'est un défi, beaucoup de séances de commissions mais qui en même temps sont un apprentissage d'une forme de démocratie qui m'était inconnue car, dès que l'on passe de l'autre côté, après 9 ans de Conseil général, la dynamique est toute autre. A partir de la première séance où l'on met le complet de conseiller communal, même des anciens collègues du Conseil général vous regardent différemment. Il faut se réapproprier et trouver une nouvelle manière de pouvoir se positionner. Mais, de manière générale, ces rapports et les nombreux projets réalisés qui ont été faits depuis 2009 n'auraient pas pu se faire. Je me répète mais c'est essentiel, sans de solides partenariats. Maître mot, le partenariat et la présence de personnes déterminées. Ce sont deux ingrédients fondamentaux. Les partenariats c'est faire ensemble ce que chacun tout seul ne peut pas faire. Seuls des partenariats nous permettent de créer des projets ambitieux et un partenariat ne peut pas se faire s'il n'y a pas de détermination. L'art aussi d'un Exécutif, c'est de générer des dynamiques positives, fédérer les acteurs, nous sommes là pour cela tant l'autorité législative qu'exécutive ont bien joué le jeu ces dernières années et je vous en suis reconnaissant. Nous avons souvent dit, avec les collègues, que nous avions beaucoup de chance d'avoir un Conseil général comme celui qu'il y a à Neuchâtel. C'est l'occasion de vous livrer un secret : nous sommes très fiers, contents, reconnaissants de pouvoir travailler dans cet espace de considération et d'intelligence collective, notamment en

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

commission pour définir ensemble des grandes orientations pour le développement de notre ville.

Que tout cela a été passionnant. C'est le maître-mot. L'avant-dernier épisode de tout ceci était moins passionnant clairement. En revanche, il avait une certaine profondeur qui n'a pas été intéressante, bien au contraire. Bien sûr que c'est passionnant quand on a la chance de faire venir l'EPFL à Neuchâtel et que M. Aebischer lance dans une séance : « écoutez, on vient à Neuchâtel mais il faut que tout soit fait en trois ans car nous nous développions, nous venons avec des chaires, mais nous avons trois ans ». En disant cela on comprend que c'est un immense défi. Il faut modifier un plan d'alignement, faire un plan de quartier, réussir à faire passer un permis de construire alors que, lors de la première séance d'information, il y a environ 80 personnes, le bon tiers se dit totalement inquiet à l'idée d'avoir des substances chimiques au cœur d'un quartier d'habitation. Rien que cela est relativement inquiétant quand on connaît le délai de certains projets à Neuchâtel qui sont plombés en tous cas depuis une dizaine d'années. Et c'est là que l'innovation était intéressante, l'innovation sociale en se disant impliquons les habitants dans le processus et ayons toute la transparence requise car la question de la sécurité dans le quartier, c'est aussi notre affaire à nous, autorité et pas seulement la préoccupation d'un habitant. Le fait d'avoir réussi à mettre en place ce processus s'est couronné de succès à un tel point que lors de la dernière soirée, une habitante s'exprime en disant qu'à titre personnel, elle aurait voulu s'opposer mais je comprends à quel point ce projet est important pour le canton et la Ville que je n'ai pas posé d'opposition. C'est une articulation d'enjeux globaux et de perception locale.

Cette animation du port a commencé en fait en 2011. Nous avons été saisi d'une demande du tenancier du Débarcadère par rapport à un droit de préemption. Il voulait vendre son affaire et comme la Ville était au bénéfice d'un droit de préemption, j'ai estimé que c'était super intéressant de pouvoir activer ce droit de préemption qui nous permettait d'acquérir au prix fixé entre les parties, de ce restaurant de manière à avoir une influence sur ce qui allait se passer dans le port. On revient sur les aspects fonciers. Cela n'a pas été simple et le débat a été nourri au Conseil général car tous les groupes n'étaient pas convaincus que c'était notre rôle mais, avec du recul, c'est bien parce que le Conseil général a accepté que la Ville active ce droit de préemption, que nous avons eu les moyens d'avoir une influence de plus en plus grande dans ce port, jusqu'à aujourd'hui pouvoir, on peut le dire, être un véritable régulateur de la Marina, du Bassin bleu, le restaurant « Au Quai » qui a succédé à l'ancien

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

Débarcadère suite à un appel d'offre. Pour le développement du centre-ville je vous retourne les mérites puisque suite à ce référendum Numa-Droz, le Conseil communal avait compris qu'il devait revoir complètement sa manière de travailler avec les acteurs privés. Sur cette base, nous avons souhaité non pas nous mettre dans une position revancharde où nous allions faire payer à tous ceux qui nous avaient fait perdre notre projet. Non, nous avions des enjeux partagés, on se met autour d'une table pour définir quels sont les objectifs pour ce centre-ville, qui peut faire quoi avec quel plan d'action. La Commission du développement économique a joué un rôle extraordinaire à l'époque avec quantité de séances qui ont permis d'avoir une vision stratégique des Autorités de Neuchâtel validées à l'unanimité en juin 2014 par votre Autorité.

Je pourrais faire la même chose pour la politique énergétique, immobilière du logement. Ce n'est pas l'heure mais cela a été un peu la patte et je crois que c'est le chemin qu'il convient de poursuivre, dans lequel les Autorités réfléchissent ensemble décident des priorités d'ordre politique et ensuite, dans le respect mutuel des compétences peuvent travailler dans un esprit d'équipe.

Une chance dans ce parcours a été de vivre le millénaire de la Ville ou le 500ème anniversaire de la forêt des Joux au cours de laquelle j'avais invité M. Claude Frey, M. Blaise Duport, les anciens directeurs qui pouvaient participer à cet événement et se retrouver sur place. C'était un moment particulier. Quand on voit la forêt on comprend que c'est un patrimoine qui peut nous dire quelque chose qui dépasse notre propre existence. Il est vrai qu'avec toutes ces années, je pense que la colonne vertébrale de mon action est bien le dialogue constructif et je vais continuer à être ainsi, mais surtout entre acteurs publics et privés, décloisonner les logiques, les articuler et permettre à ces différents acteurs de travailler ensemble et aussi entre la population et la ville que quelque chose puisse se nouer, et c'est fondamental pour une ville comme Neuchâtel.

Beaucoup de passion, d'engagement, 80 heures de travail par semaine. Enorme mais beaucoup de satisfaction aussi, de défis et ce mandat qui prendra fin au 31 décembre suite à une saga médiatico politique comme je l'appelle à un moment tout à fait particulier qui est venu amener une dimension totalement nouvelle dans cet engagement politique tel que je n'ai pas connu. J'en ai connu des attaques, des critiques, des polémiques, etc., mais cela c'est quelque chose de tout à fait particulier. Ce que je tiens à vous dire c'est que durant toute cette période mon esprit a toujours été

le même et j'ai toujours gardé pour protéger ma ville, les miens et d'aller au bout de ce que j'entreprends. Une nouvelle direction à la LNM, qui doit pouvoir passer sa première saison, des rapports fondamentaux comme Vieux-Châtel mais aussi des réorganisations de services suite au départ à la retraite de l'architecte urbaniste communal, un plan lumière, etc. C'est ma détermination qui m'a permis d'avoir le courage de tenir dans une profonde attention de protéger et de rester cohérent. Bien sûr que, en relation avec l'événement en tant que tel, je me réfère bien à l'augmentation de salaire de l'ancien directeur, la démission peut paraître disproportionnée. Je pense que certainement elle peut être perçue comme tel mais, dans mon cas, même si beaucoup de gens me disent que c'est peut-être une erreur chèrement payée, je tiens à dire que je suis en phase avec les valeurs et les principes qui ont toujours caractérisé mon engagement dès le départ et l'exemplarité des élus aujourd'hui me semble le seul moyen de redorer et de restaurer la confiance que la population peut avoir envers les Autorités, des élus qui, souvent d'ailleurs, sont raillés ou discrédités. Vous connaissez tous cette fameuse sortie qui dit que « les Promesses n'engagent que ceux qui y croient ». Au sein de la population un sentiment en tous cas que l'Autorité ne tient plus son rang et c'est élément-là quand j'ai vu cette instrumentalisation qui était faite de ce qui est devenu une affaire, j'ai décidé de me retirer car, pour moi servir ma ville et la population sont des choses beaucoup plus importantes que toutes autres considérations et notamment d'intérêt personnel. Ceci car, dans ma conception d'un dirigeant, il s'agit de montrer le chemin, on attend de lui une vision mais on attend aussi qu'il puisse protéger. Le dirigeant dans protéger les siens, sa ville, largement l'entité pour laquelle il travail et cet élément a été capital dans la résolution que j'ai prise le moment venu. En même temps dans cette décision, j'ai aussi eu la volonté profonde d'une transmission des dossiers et des dicastères la plus harmonieuse possible. Là aussi pour finalement amener dans ce moment particulier cette idée selon laquelle la ville est plus importante que les personnes qui sont élues au sein du Conseil et que la pérennité des institutions doit absolument primer sur tout autre considération émotionnelle ou affective ou personnelle. Nous avons vécu un moment assez magnifique avec le futur directeur de l'économie lors de la dernière séance de la commission du développement économique au cours de laquelle une passation a été faite et vraiment la responsabilité, l'honneur, l'ambition de développer ce centre-ville a été comme tel un flambeau passé entre les deux directeurs et c'est avec cette considération là que j'appréhende les quelques jours qu'il me restent dans cette fonction. Par respect pour toutes les personnes qui m'ont côtoyé, soutenu, et un

immense merci bien sûr pour toute la population qui m'a toujours soutenue depuis 2000 et qui m'a toujours réélu.

Quelques enseignements de cette période, face à l'épreuve on voit la vraie nature des personnes, leur vrai visage. L'épreuve forge le caractère, c'est une école de vie. Elle oblige à faire face à la réalité, à relever des défis, à lever le voile des illusions et en cela c'est un bienfait philosophique. Mais plus encore, l'épreuve révèle ce que l'on est et permet, si on en trouve l'énergie, le courage et le chemin, de transformer ces obstacles en courage, en énergie positive et cela les épreuves permettent d'aller au fond de soi pour trouver ces énergies. Dans tous ces différents éléments et le recul pris en me reconnectant maintenant à ce que je suis aujourd'hui, un conseiller communal très reconnaissant et peut-être un peu plus humble qu'il ne l'était avait que tout ceci lui arrive, je me suis beaucoup inspiré de la mythologie grecque et j'ai découvert qu'elle ne se réfère pas à un monde ancien mais que c'est une métaphore de l'existence et qu'à ce titre, elle peut donner des clés de lecture très intéressantes pour la vie actuelle. Les 12 travaux d'Hercule, une métaphore de la femme et de l'homme politique moderne. D'obstacles en obstacles les élus font face et aujourd'hui peu de gens savent à quel point les fonctions exécutives et électives sont des fonctions à haute pression et pour lesquelles il y a énormément de contraintes et de contingences. Ces 12 travaux d'Hercule montrent une dimension de l'ordre de l'engagement qui va assez bien à une fonction de membre d'un conseil communal. Chaque femme et chaque homme a ses points de faiblesse et même s'il peut paraître fort, peut avoir une faille et une faiblesse, c'est donc une école d'humilité.

Effectivement, quand on me demande ce que je vais faire l'an prochain, j'aime bien dire très simplement : libre et heureux car je me suis toujours engagé librement dans ma vie et heureux car c'est le but de l'existence que d'essayer d'être heureux pour soi et pour les autres. Certes il y a le deuil d'une passion que je mène. Je dois dire adieu à certaines choses mais je dis au revoir à la passion pour la vie sociale et culturelle et politique. Mais ce deuil est là et qui dit deuil dit aussi renaissance. Ce qui est sûr, c'est que le 1^{er} janvier une nouvelle année commence, quelles que soient les convictions philosophiques. C'est un nouveau chapitre, une reconstruction d'une vie professionnelle mais sur la base de compétences extraordinaires acquises dont je suis très fier, beaucoup de reconnaissance et aujourd'hui bien sûr que cette volonté de s'améliorer cette humilité est renforcée car les fonctions électives, notamment le pouvoir peut avoir tendance à nous enfermer dans des bulles et je crois que les épreuves permettent de développer l'humilité. C'est une véritable

Séance du Conseil général - Lundi 18 décembre 2017

qualité à long terme. La reconnaissance de toutes ces expériences, des collègues, de vous, de la population d'avoir pu vivre et développer plein de choses, détermination en tant que citoyen du monde, « Olivier Arni le retour », ce sera peut-être le titre du prochain épisode. Je vais aussi m'atteler à rétablir la vérité sur l'action menée, le bilan politique et ne pas se résumer à une signature sur une feuille d'un moment d'égarement mais pour cela le temps fera l'affaire et sera mon allié. Malgré tout, aujourd'hui, je reste convaincu de l'action quotidienne de chaque jour, agir comme si c'était le dernier et pour terminer cette prise de parole je souhaite voir avec vous un certain Périclès magnifique qui nous dit « qu'est-ce que le secret du bonheur ? ». Pour Périclès c'est la liberté mais il ne s'arrête pas sur cette question et s'il prolonge ce serait bien que le Canton de Neuchâtel s'en inspire ainsi que les députés qui sont dans cette salle car le secret de la liberté c'est le courage d'être soi-même, de faire face à la vie, qui doit s'accompagner absolument d'un esprit grand ouvert car, comme l'a dit Frank Zappa qui nous a rappelé que l'esprit, c'est comme les parachutes, cela fonctionne mieux quand c'est ouvert. Alors pour le Grand Conseil entre le courage et l'esprit d'ouverture je pense qu'il y a quelque chose à faire et pour conclure définitivement une parole d'or de Nelson Mandela, un héros du 20^{ème} siècle, que je veux vous offrir puisque Mandela dit toujours, « dans la vie je ne perds jamais, soit je gagne, soit j'apprends ». Meilleurs vœux à vous tous et toutes et l'avenir est entre nos mains et cela le reste. Vive Neuchâtel, vive la démocratie et vive la vie.

La séance est levée à 21 h 44.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

La secrétaire suppléante,

Antoine de Montmollin

Johanna Lott Fischer

La rédactrice du procès-verbal,

Evelyne Zehr, assistante de direction